

Secrétariat exécutif du SMSI

Rapport de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information Tunis, PalExpo du KRAM, 16-18 novembre 2005

Table des matières

	Page
Chapitre I - Résolutions adoptées par le Sommet (phase de Tunis)	2
Chapitre II - Participation et organisation des travaux	32
Chapitre III - Débat général	39
Chapitre IV - Tables rondes et panel de haut niveau	45
Chapitre V - Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	46
Chapitre VI - Rapports sur les activités multi-parties prenantes	50
Chapitre VII - Adoption de l'"Engagement de Tunis"	52
Chapitre VIII - Adoption de l'"Agenda de Tunis pour la société de l'information"	54
Chapitre IX - Adoption du projet de rapport de la phase de Tunis du Sommet.....	55
Chapitre X - Clôture de la phase de Tunis du Sommet.....	56
Annexe 1 - Liste des documents examinés au Sommet	57
Annexe 2A - SMSI - Table ronde I: "Des engagements aux actes: la mise en oeuvre après Tunis"	58
Annexe 2B - SMSI - Table ronde II: "Des engagements aux actes: la mise en oeuvre après Tunis"	61
Annexe 2C - Rapport sur le panel de haut niveau SMSI - Panel de haut niveau: "Les TIC au service du développement"	64

CHAPITRE I

Résolutions adoptées par le Sommet (phase de Tunis)

A Engagement de Tunis

A la huitième séance plénière, qu'il a tenue le 18 novembre 2005, le Sommet mondial sur la société de l'information, phase de Tunis, a adopté le document suivant (WSIS-05/TUNIS/DOC/7):

ENGAGEMENT DE TUNIS

- 1** **Nous, représentants des peuples du monde**, sommes réunis à Tunis du 16 au 18 novembre 2005 pour la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) dans le but de réitérer notre soutien sans faille à la Déclaration de principes et au Plan d'action adoptés à l'issue de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information à Genève, en décembre 2003.
- 2** **Nous réaffirmons** notre engagement et notre détermination à édifier une société de l'information à dimension humaine, solidaire et privilégiant le développement, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, au droit international et au multilatéralisme et tout en respectant pleinement et en soutenant la Déclaration universelle des droits de l'homme afin que chacun puisse, partout, créer, obtenir, utiliser et partager l'information et le savoir pour ainsi réaliser l'intégralité de son potentiel et pour atteindre les buts et les objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.
- 3** **Nous réaffirmons** l'universalité, l'indivisibilité, l'interdépendance et l'interaction de tous les droits et libertés fondamentales de l'homme, y compris le droit au développement, comme cela est proclamé dans la Déclaration de Vienne. **Nous réaffirmons aussi** que la démocratie, le développement durable et le respect des droits et des libertés fondamentales de l'homme, ainsi que la bonne gouvernance à tous les niveaux, sont interdépendants et se renforcent mutuellement. **Nous sommes résolus par ailleurs** à renforcer le respect de la primauté du droit dans les affaires internationales comme dans les affaires nationales.
- 4** **Nous réaffirmons** ce qui a été énoncé dans les paragraphes 4, 5 et 55 de la Déclaration de principes de Genève. **Nous reconnaissons** que la liberté d'expression et la libre circulation des informations, des idées et du savoir sont essentielles pour la société de l'information et favorisent le développement.
- 5** Le Sommet de Tunis constitue pour nous une occasion unique de faire prendre conscience des avantages que les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent apporter à l'humanité et de la manière dont elles peuvent transformer les activités, les relations et la vie des personnes et, par conséquent, renforcer la confiance dans l'avenir.
- 6** Le présent Sommet constitue une étape importante dans le combat que livre le monde entier pour éradiquer la pauvreté et pour atteindre les buts et les objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement. Par les décisions de Genève, nous avons établi un lien cohérent dans la durée entre le processus du SMSI et d'autres conférences et sommets importants et pertinents de l'Organisation des Nations Unies. **Nous exhortons** les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations internationales à œuvrer ensemble pour appliquer les engagements énoncés dans la Déclaration de principes et dans le Plan d'action de Genève. A cet égard, il convient de signaler l'importance particulière qu'a revêtu le *Sommet mondial de 2005 sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire*.

7 **Nous réaffirmons les engagements pris à Genève** et nous nous en inspirons ici à Tunis en nous attachant aux mécanismes financiers destinés à réduire la fracture numérique, à la gouvernance de l'Internet et aux questions connexes, ainsi qu'au suivi et à la mise en œuvre des décisions de Genève et de Tunis, visées dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information.

8 Tout en réaffirmant le rôle et les responsabilités importants de toutes les parties prenantes, que rappelle le paragraphe 3 du Plan d'action de Genève, **nous reconnaissons** le rôle principal et les responsabilités des gouvernements dans le processus du SMSI.

9 **Nous réaffirmons notre détermination** à faire en sorte que chacun puisse bénéficier des possibilités que peuvent offrir les TIC, en rappelant que les gouvernements, ainsi que le secteur privé, la société civile, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, devraient travailler ensemble pour améliorer l'accès à l'infrastructure et aux technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'à l'information et au savoir, pour renforcer les capacités, accroître la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC, créer un environnement propice à tous les niveaux, développer et élargir les applications des TIC, favoriser et respecter la diversité culturelle, reconnaître le rôle des médias, prendre en compte les dimensions éthiques de la société de l'information et encourager la coopération internationale et régionale. **Nous réaffirmons** que tels sont les principes fondamentaux qui permettront d'édifier une société de l'information solidaire, dont l'ébauche est esquissée dans la Déclaration de principes de Genève.

10 **Nous reconnaissons** que l'accès à l'information ainsi que le partage et la création des connaissances contribuent sensiblement à renforcer le développement économique, social et culturel, et aident donc tous les pays à parvenir aux buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ce processus peut être renforcé par la suppression des obstacles à un accès universel, ubiquiste, équitable et financièrement abordable à l'information. **Nous soulignons** combien il est important de supprimer les obstacles à la réduction de la fracture numérique, en particulier les obstacles qui entravent la pleine réalisation du développement économique, social et culturel des pays et le bien-être de leurs populations, notamment dans le cas des pays en développement.

11 En outre, les TIC permettent à une population beaucoup plus nombreuse que jamais auparavant de participer à l'élargissement de la base du savoir humain dans toutes les sphères de l'activité humaine ainsi qu'au partage des connaissances, et de contribuer à leur développement et à leur application à l'enseignement, à la santé et à la science. Les TIC présentent un énorme potentiel pour élargir l'accès à un enseignement de qualité, pour favoriser l'alphabétisation et l'éducation primaire universelle, et pour faciliter le processus même d'acquisition, ouvrant ainsi la voie à la mise en place d'une société de l'information et d'une économie du savoir vraiment solidaires et privilégiant le développement, dans le respect de la diversité culturelle et linguistique.

12 **Nous insistons** sur le fait que l'adoption des TIC par les entreprises joue un rôle fondamental dans la croissance économique. Les effets positifs pour la croissance et pour la productivité des investissements judicieusement mis en œuvre dans le secteur des TIC peuvent renforcer les échanges commerciaux et permettre de créer davantage d'emplois plus qualifiés. C'est pourquoi les politiques de développement de l'entreprise et du marché du travail jouent un rôle fondamental dans l'adoption des TIC. **Nous invitons** les gouvernements et le secteur privé à renforcer les capacités des petites, moyennes et microentreprises (PMME) qui, dans la plupart des pays, sont les plus grandes pourvoyeuses d'emplois. **Nous travaillerons ensemble**, avec toutes les parties prenantes, à la mise en place des cadres d'action réglementaires et juridiques nécessaires, propres à favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier pour les PMME.

13 **Nous reconnaissons également** que la révolution des TIC pourrait devenir un formidable instrument de développement durable. En outre, l'existence d'un environnement propice aux niveaux national et international pourrait empêcher les divisions sociales et économiques de s'accroître, ainsi que l'écart entre les pays riches et les pays pauvres, entre les régions et entre les personnes, y compris entre les hommes et les femmes, de se creuser.

14 **Nous reconnaissons également** qu'en complément de la mise en place d'infrastructures des TIC, il faudrait privilégier le développement des capacités humaines et la création d'applications TIC et de contenus numériques en langues locales, en tant que de besoin de manière à permettre l'édification d'une société mondiale de l'information sous un angle global.

15 Prenant acte des principes de l'accès universel et non discriminatoire aux TIC pour toutes les nations, de la nécessité de prendre en compte le niveau de développement social et économique de chaque pays, et dans le respect des aspects de la société de l'information qui privilégient le développement, **nous insistons** sur le fait que les TIC sont des outils efficaces pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, pour renforcer la démocratie, la cohésion sociale, la bonne gouvernance et la primauté du droit, à l'échelle nationale, régionale et internationale. Les TIC peuvent servir à promouvoir la croissance économique et le développement des entreprises. Pour atteindre ces objectifs, il est capital de développer les infrastructures, de renforcer les capacités humaines et de sécuriser l'information et les réseaux. **Nous sommes par ailleurs conscients** de la nécessité de faire face efficacement aux enjeux et aux menaces résultant de l'utilisation des TIC à des fins qui sont incompatibles avec les objectifs de maintien de la stabilité et de la sécurité internationales et qui risquent de nuire à l'intégrité des infrastructures nationales, au détriment de la sécurité des Etats. Il est nécessaire de prévenir toute utilisation abusive des ressources et technologies de l'information à des fins criminelles et terroristes, tout en respectant les droits de l'homme.

16 **Nous nous engageons en outre** à évaluer et à suivre les progrès réalisés en vue de réduire la fracture numérique, en tenant compte des différents niveaux de développement, pour atteindre les buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des investissements et de la coopération internationale pour l'édification de la société de l'information.

17 **Nous exhortons les gouvernements** à utiliser le potentiel des TIC pour créer des systèmes publics d'information sur les lois et règlements, à envisager de développer encore les points d'accès publics et à faciliter l'accès à l'information.

18 **Nous devons ainsi nous efforcer sans relâche** de promouvoir un accès universel, ubiquiste, équitable et abordable aux TIC, y compris aux technologies conçues pour être universelles et aux technologies de facilitation, au bénéfice de tous, et en particulier des personnes handicapées, de manière à mieux répartir les avantages entre les sociétés et à l'intérieur des sociétés et à réduire la fracture numérique, afin de permettre à tous de bénéficier des bienfaits du numérique et de tirer parti des possibilités qu'offrent les TIC pour le développement.

19 Il conviendrait que la communauté internationale prenne les mesures nécessaires pour faire en sorte que tous les pays du monde bénéficient d'un accès équitable et abordable aux TIC, afin que les bienfaits de ces technologies dans les domaines du développement socio-économique et pour réduire la fracture numérique profitent véritablement à tous.

20 A cette fin, **nous devons accorder une attention particulière** aux besoins spécifiques des groupes sociaux marginalisés et vulnérables, notamment les migrants, les personnes déplacées et les réfugiés, les chômeurs et les personnes démunies, les minorités et les populations nomades, les personnes âgées et les handicapés.

21 A cette fin, **nous devons accorder une attention particulière** aux besoins spécifiques des populations des pays en développement, des pays dont l'économie est en transition, des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement, des pays en développement enclavés, des pays pauvres très endettés, des pays et territoires sous occupation et des pays sortant d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle.

22 Dans l'évolution de la société de l'information, une attention particulière doit être accordée à la situation spécifique des populations autochtones, ainsi qu'à la préservation de leur patrimoine, notamment culturel.

23 **Nous reconnaissons** qu'il existe de fortes disparités entre les hommes et les femmes pour l'accès au numérique, et **nous réaffirmons notre attachement** à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes afin de réduire la fracture numérique. **Nous reconnaissons par ailleurs** que la pleine participation des femmes à la société de l'information est nécessaire, pour assurer la participation de tous et le respect des droits de l'homme au sein de cette société de l'information. **Nous encourageons** toutes les parties prenantes à appuyer la participation des femmes aux processus de prise de décision afin qu'elles puissent influencer sur tous les domaines de la société de l'information, à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

24 **Nous reconnaissons** le rôle des TIC dans la protection et le développement des enfants. **Nous renforcerons les mesures** destinées à protéger les enfants contre tout abus et à assurer la défense de leurs droits dans le contexte des TIC. A cet égard, **nous insistons** sur le fait que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

25 **Nous réaffirmons notre volonté** d'autonomiser les jeunes, qui sont des acteurs essentiels de l'édification d'une société de l'information solidaire. **Nous impliquerons activement** les jeunes dans des programmes de développement innovants et reposant sur les TIC, et nous multiplierons les possibilités pour eux de participer aux processus de cyberstratégie.

26 **Nous reconnaissons** l'importance des contenus créatifs et des applications créatives pour surmonter la fracture numérique et contribuer à la réalisation des buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

27 **Nous reconnaissons** que l'accès équitable et durable à l'information nécessite la mise en œuvre de stratégies pour la préservation à long terme des informations numériques qui sont créées.

28 **Nous réaffirmons notre volonté** de mettre en place des réseaux et de concevoir, en partenariat avec le secteur privé, des applications TIC fondées sur des normes ouvertes ou interopérables, à un coût abordable et accessibles en tout endroit, à tout moment et par toutes les catégories d'utilisateurs, de façon à créer un réseau ubiquiste.

29 **Notre conviction** est que les gouvernements, le secteur privé, la société civile, la communauté scientifique et universitaire et les utilisateurs peuvent utiliser diverses technologies et divers modèles d'octroi de licences, notamment les technologies et modèles mis au point selon des schémas propriétaires ou dans des conditions de source ouverte et de libre accès, conformément à leurs intérêts et à la nécessité de disposer de services fiables et de mettre en œuvre des programmes efficaces pour leurs populations. Compte tenu de l'importance des logiciels propriétaires sur les marchés des divers pays, **nous rappelons** la nécessité d'encourager et de promouvoir le développement en collaboration de plates-formes compatibles et de logiciels libres, selon des modalités qui allient les possibilités de tous les modèles, notamment pour les programmes d'éducation, les programmes scientifiques et les programmes d'intégration numérique.

30 Reconnaissant que l'atténuation des effets des catastrophes naturelles peut contribuer sensiblement au développement durable et à la lutte contre la pauvreté, **nous réaffirmons notre engagement** de tirer le meilleur parti possible des capacités et du potentiel des TIC en facilitant et en renforçant la coopération à l'échelle nationale, régionale et internationale.

31 **Nous nous engageons** à travailler ensemble à la mise en œuvre du pacte de solidarité numérique visé au paragraphe 27 du Plan d'action de Genève. La mise en œuvre intégrale et rapide de ce pacte, dans le respect de la bonne gouvernance à tous les niveaux, nécessite en particulier une solution rapide, efficace, complète et durable au problème de la dette des pays en développement et, le cas échéant, un système commercial multilatéral universel, reposant sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable, qui soit susceptible par ailleurs de stimuler le développement dans le monde entier, dans l'intérêt des pays à tous les stades de développement ; elle nécessite également la recherche et l'application effective d'approches et de mécanismes internationaux concrets afin de renforcer la coopération et l'assistance internationales en vue de réduire la fracture numérique.

32 **Nous nous engageons par ailleurs** à promouvoir l'accès de tous les peuples à la société de l'information par le développement et l'utilisation des langues locales et/ou indigènes dans les TIC. **Nous poursuivrons nos efforts** pour protéger et promouvoir la diversité culturelle, ainsi que des identités culturelles, au sein de la société de l'information.

33 **Nous reconnaissons** que, s'il est vrai que la coopération technique peut être utile, il est nécessaire de renforcer les capacités à tous les niveaux pour faire en sorte que les compétences institutionnelles et individuelles requises soient disponibles.

34 **Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de mobiliser les ressources**, tant humaines que financières, conformément au chapitre deux de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, afin d'accroître l'utilisation des TIC au service du développement et de réaliser à court, à moyen et à long terme des projets d'édification de la société de l'information, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des conclusions du SMSI, **et nous nous efforcerons d'y parvenir**.

35 **Nous reconnaissons** le rôle crucial des politiques générales dans l'élaboration du cadre permettant la mobilisation des ressources.

36 **Nous apprécions** le rôle que peuvent jouer les TIC pour promouvoir la paix et prévenir les conflits qui ont notamment des incidences négatives sur la réalisation des objectifs de développement. Les TIC peuvent être utilisées pour repérer les situations de conflit grâce à des systèmes d'alerte avancée, pour prévenir les conflits, promouvoir leur règlement pacifique, appuyer les actions d'aide humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils dans les conflits armés, faciliter les opérations de maintien de la paix et contribuer au rétablissement de la paix et à la reconstruction après des conflits.

37 **Nous sommes convaincus** qu'il est possible d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés grâce à la participation, à la coopération et au partenariat des gouvernements et des autres parties prenantes, c'est-à-dire du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales, et que la coopération internationale et la solidarité à tous les niveaux sont indispensables pour que chacun puisse bénéficier des fruits de la société de l'information.

38 **Nos efforts** ne s'arrêteront pas avec la fin du Sommet. L'avènement de la société mondiale de l'information auquel nous contribuons tous offre des possibilités croissantes à tous les peuples de la terre et à la communauté mondiale, possibilités qui étaient inimaginables il y a seulement quelques années. **Nous devons en tirer parti** dès aujourd'hui et faire en sorte qu'elles se développent et qu'elles se multiplient encore.

39 **Nous réaffirmons** notre ferme détermination à définir et mettre en œuvre une réaction efficace et durable aux difficultés posées et aux possibilités offertes, par l'édification d'une société de l'information véritablement mondiale qui bénéficie à tous les peuples de la terre.

40 **Nous croyons fermement** à la mise en œuvre complète et rapide des décisions que nous avons prises à Genève et à Tunis, telles qu'énoncées dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information.

B Agenda de Tunis pour la société de l'information

A la huitième séance plénière qu'il a tenue le 18 novembre 2005, le Sommet mondial sur la société de l'information, phase de Tunis, a adopté le document suivant (WSIS-05/TUNIS/DOC/6(Rév.1)):

AGENDA DE TUNIS POUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

INTRODUCTION

1 **Nous sommes conscients** que le moment est venu de passer des principes à l'action, tout en tenant compte des travaux en cours pour mettre en œuvre le Plan d'action de Genève et tout en déterminant les domaines où des progrès ont été réalisés, sont en cours ou n'ont pas encore eu lieu.

2 **Nous tenons à réaffirmer** les engagements pris à Genève et à nous en inspirer ici à Tunis en nous attachant aux mécanismes de financement destinés à réduire la fracture numérique, à la gouvernance de l'Internet et aux questions connexes, ainsi qu'au suivi et à la mise en œuvre des décisions de Genève et de Tunis.

MÉCANISMES DE FINANCEMENT POUR RELEVER LE DÉFI QUE REPRÉSENTE L'APPLICATION DES TIC AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

3 **Nous remercions** le Secrétaire général de l'ONU des efforts qu'il a déployés pour créer le Groupe d'action sur les mécanismes de financement (TFFM) et nous félicitons les membres de ce Groupe du rapport qu'ils ont établi.

4 **Nous rappelons** que le TFFM avait pour mandat de procéder à un examen approfondi des mécanismes de financement existants afin de déterminer s'ils étaient adéquats et permettaient de mettre les TIC au service du développement.

5 Le rapport du TFFM fait apparaître la complexité des mécanismes existants, privés ou publics, qui assurent le financement des TIC dans les pays en développement. Il cerne les domaines où des améliorations sont possibles et dans lesquels les pays en développement et leurs partenaires pour le développement pourraient conférer un rang de priorité plus élevé aux TIC.

6 Compte tenu de la conclusion de l'examen du rapport, **nous avons pris en considération** les améliorations et les innovations qu'il est proposé d'apporter aux mécanismes de financement, en particulier la création d'un Fonds de solidarité numérique, déjà évoquée dans la Déclaration de principes de Genève.

7 **Nous reconnaissons** l'existence de la fracture numérique et des difficultés qu'elle pose à de nombreux pays qui se voient obligés de choisir entre un grand nombre d'objectifs concurrents dans la planification de leur développement et leurs demandes de crédits de développement, alors qu'ils ont des ressources limitées.

8 **Nous sommes conscients** de l'ampleur du problème qui consiste à réduire la fracture numérique, cette opération exigeant des investissements adéquats et durables dans l'infrastructure et les services TIC, ainsi que dans le renforcement des capacités et les transferts de technologie pendant de nombreuses années.

9 **Nous appelons la communauté internationale** à promouvoir, selon des conditions convenues d'un commun accord, le transfert des technologies, notamment des TIC, et à adopter des politiques et programmes visant à aider les pays en développement à tirer parti de la technologie au service de leur développement, notamment par les efforts que nous déployons pour réduire la fracture numérique et les écarts de développement dans le cadre de la coopération technique et du renforcement des capacités scientifiques et technologiques.

10 **Nous reconnaissons** que les buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, sont fondamentaux. Le consensus de Monterrey sur le financement du développement est la base de la mise en œuvre de mécanismes de financement adéquats et appropriés pour promouvoir les TIC au service du développement, conformément au pacte de solidarité numérique du Plan d'Action de Genève.

11 **Nous reconnaissons** que le monde en développement, qui doit résoudre de nombreux problèmes dans le secteur des TIC, a des besoins de financement spéciaux et spécifiques, mentionnés au paragraphe 16 de la Déclaration de principes de Genève*, **et nous en prenons note;** nous reconnaissons par ailleurs qu'il est indispensable de mettre l'accent sur ces besoins de financement spéciaux pour parvenir aux buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

12 **Nous reconnaissons** que le financement des TIC au service du développement doit s'inscrire dans le contexte de l'importance croissante du rôle que jouent ces technologies, non seulement comme moyen de communication, mais également comme moteur de développement et comme outil permettant de réaliser les buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

13 Par le passé, dans la plupart des pays en développement, le financement des infrastructures TIC était fondé sur les investissements publics. Dernièrement, un important afflux d'investissements a été constaté, et le secteur privé ayant été encouragé à participer grâce à un cadre réglementaire solide, et des politiques publiques visant à réduire la fracture numérique ont été mises en œuvre à cet égard.

14 **Nous jugeons très encourageant** le fait que les progrès réalisés dans les techniques de communication et les réseaux de données à grand débit offrent aux pays en développement et aux pays dont l'économie est en transition de plus en plus de possibilités de participer au marché mondial des services issus des TIC grâce à leur avantage comparatif. Ces nouvelles possibilités offrent à ces pays une solide base commerciale pour les investissements dans les infrastructures TIC. Les gouvernements doivent donc prendre des mesures, dans le cadre des politiques nationales de développement, pour aider à créer un environnement concurrentiel et propice aux investissements nécessaires dans l'infrastructure des TIC et au développement de nouveaux services. Par ailleurs, les pays devraient mettre en œuvre des politiques et des mesures qui ne découragent pas, ni n'entravent ou n'empêchent la participation continue de ces pays au marché mondial des services issus des TIC.

* Pour plus de commodité, nous reproduisons ci-après le paragraphe 16 de la déclaration de principes de Genève:

Nous continuons d'accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des populations des pays en développement, des pays à économie en transition, des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement, des pays en développement enclavés, des pays pauvres lourdement endettés, des pays et territoires sous occupation, des pays sortant de conflits et des pays et régions ayant des besoins particuliers, ainsi qu'aux situations qui font peser de graves menaces sur le développement, par exemple les catastrophes naturelles.

15 **Nous prenons note** du fait que les problèmes rencontrés pour élargir la portée d'un contenu de l'information accessible et utile dans les pays en développement sont nombreux. Le problème du financement des diverses formes de contenus et d'applications en particulier doit faire l'objet d'une attention nouvelle, car il a souvent été négligé du fait que l'accent était mis sur l'infrastructure des TIC.

16 **Nous sommes conscients** du fait que, si les TIC ont attiré des investissements, c'est surtout parce que l'environnement était propice et s'est caractérisé par une bonne gouvernance à tous les niveaux, ainsi que par un cadre politique et réglementaire adéquat, transparent, favorable à la concurrence et adapté aux réalités nationales.

17 **Nous sommes résolus à** engager un dialogue volontariste sur les questions relatives à la responsabilité sociale et à la bonne gouvernance des sociétés transnationales, ainsi qu'à leur contribution au développement économique et social des pays en développement, dans le cadre des efforts que nous déployons pour réduire la fracture numérique.

18 **Nous rappelons** que les forces du marché ne peuvent à elles seules assurer la pleine participation des pays en développement sur le marché mondial des services rendus possibles par les technologies de l'information. **Nous encourageons** donc le renforcement de la coopération et de la solidarité internationales afin de permettre à tous les pays, et plus particulièrement aux pays mentionnés au paragraphe 16 de la Déclaration de principes de Genève, de développer des infrastructures TIC et des services fondés sur les technologies de l'information qui soient viables et compétitifs à l'échelle nationale et à l'échelle internationale.

19 **Nous sommes conscients** du fait que, s'ajoutant à celle du secteur public, la part du secteur privé dans le financement des infrastructures TIC joue désormais un rôle important dans bon nombre de pays en développement et que le financement interne est complété par les flux nord-sud et par la coopération sud-sud.

20 **Nous sommes conscients** du fait qu'en raison de l'importance croissante des investissements durables du secteur privé dans les infrastructures, les donateurs publics multilatéraux ou bilatéraux, réorientent des ressources publiques vers d'autres besoins de développement, notamment: cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et programmes apparentés, réforme des politiques, intégration des TIC et renforcement des capacités. **Nous encourageons** tous les gouvernements à donner, dans leurs stratégies nationales de développement, un rang de priorité approprié aux TIC y compris aux technologies traditionnelles telles que la radiodiffusion et la télévision. **Nous encourageons par ailleurs** les institutions multilatérales et les donateurs publics bilatéraux à envisager également d'accorder un plus grand soutien financier aux projets d'infrastructure TIC régionaux ou nationaux à grande échelle, ainsi qu'au développement connexe des capacités. Il conviendrait que les donateurs harmonisent leurs stratégies d'assistance et de partenariat en fonction des priorités fixées par les pays en développement et par les pays dont l'économie est en transition, dans leurs stratégies nationales de développement, notamment dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté.

21 **Nous avons conscience** du fait que le financement public joue un rôle capital lorsqu'il s'agit d'assurer l'accès aux TIC et les services dans les zones rurales et auprès des populations désavantagées, notamment des petits Etats insulaires en développement et des pays en développement enclavés.

22 **Nous notons** que le renforcement des capacités en matière de TIC est une priorité importante dans tous les pays en développement et que les niveaux de financement actuels ne sont pas suffisants au regard des besoins, quand bien même de nombreux mécanismes de financement différents appuient les TIC au service du développement.

23 **Nous reconnaissons** que des ressources financières plus importantes sont requises dans un certain nombre de domaines qui, par ailleurs, n'ont pas été suffisamment pris en compte dans les approches actuelles du financement des TIC au service du développement. Il s'agit des domaines suivants:

- a) programmes de renforcement des capacités en TIC, documentation, outils, initiatives de financement et de formation spécialisée dans le domaine de l'enseignement, particulièrement pour les régulateurs et d'autres employés et organismes du secteur public;
- b) accès aux télécommunications et connectivité pour la fourniture de services et d'applications TIC dans les zones rurales excentrées, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement enclavés et d'autres lieux présentant des difficultés technologiques et commerciales sans équivalent;
- c) infrastructure dorsale régionale, réseaux régionaux, points d'accès aux réseaux et projets régionaux connexes, pour connecter les réseaux par-delà les frontières et dans les régions économiquement défavorisées qui peuvent avoir besoin de politiques coordonnées, y compris de cadres juridiques, réglementaires et financiers, ainsi que de financements de démarrage, et qui bénéficieraient de l'échange d'expériences et de bonnes pratiques;
- d) capacité large bande pour faciliter la prestation d'une plus large gamme de services et d'applications, promouvoir les investissements et fournir l'accès à l'Internet à des prix abordables, aussi bien aux utilisateurs existants qu'aux nouveaux utilisateurs;
- e) assistance coordonnée, en tant que de besoin, pour les pays visés au paragraphe 16 de la Déclaration de principes de Genève, en particulier les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement, afin d'améliorer l'efficacité et d'abaisser les coûts de transaction liés à la fourniture d'un appui par les donateurs internationaux;
- f) applications TIC et contenus pour l'intégration des TIC dans la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté et les programmes sectoriels, en particulier en ce qui concerne les soins de santé, l'éducation, l'agriculture et l'environnement;

Par ailleurs, il est nécessaire d'examiner les points suivants, qui concernent les TIC au service du développement et qui n'ont pas fait l'objet d'une attention adéquate:

- g) durabilité des projets liés à la société de l'information, par exemple en ce qui concerne la maintenance des infrastructures TIC;
- h) besoins spécifiques des petites, moyennes et microentreprises (PMME), par exemple besoins de financement;
- i) élaboration et réalisation locales d'applications et de technologies TIC par les pays en développement;
- j) activités sur les réformes institutionnelles liées aux TIC et renforcement des capacités concernant le cadre juridique et réglementaire;
- k) amélioration des structures administratives et modification des processus d'activité économique afin d'optimiser l'impact et l'efficacité des projets TIC et des autres projets à forte composante TIC;
- l) initiatives des collectivités locales et initiatives des communautés locales offrant des services TIC aux populations dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'amélioration des moyens de subsistance.

24 Reconnaisant que la coordination des programmes publics de financement et des initiatives publiques de développement des TIC incombe au premier chef aux gouvernements, **nous recommandons** une meilleure coordination intersectorielle et interinstitutionnelle, aussi bien de la part des donateurs que de la part des bénéficiaires dans le contexte national.

25 Les banques et institutions multilatérales de développement devraient envisager d'adapter leurs mécanismes et, selon les besoins, de concevoir de nouveaux mécanismes, pour faire face aux impératifs du développement des TIC à l'échelle nationale et à l'échelle régionale.

26 **Nous prenons note** des conditions préalables suivantes qui sont nécessaires à une accessibilité équitable et universelle aux mécanismes de financement et à une meilleure utilisation de ces mécanismes:

- a) instaurer des mesures incitatives en matière de politiques et de réglementation afin de favoriser l'accès universel et d'attirer des investissements du secteur privé;
- b) déterminer et reconnaître le rôle essentiel des TIC dans les stratégies de développement nationales qui doivent être élaborées en tant que de besoin en corrélation avec des cyberstratégies;
- c) mettre en place des capacités institutionnelles et des mécanismes de mise en œuvre pour soutenir l'utilisation de fonds nationaux en faveur du service et de l'accès universel, et approfondir l'étude de ces mécanismes et des mécanismes visant à mobiliser des ressources internes;
- d) encourager le développement d'informations, d'applications et de services adaptés aux besoins locaux, au profit des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition;
- e) favoriser la "montée en puissance" de programmes pilotes basés sur l'utilisation des TIC;
- f) favoriser l'utilisation des TIC dans l'administration publique comme priorité et domaine cible essentiel pour les interventions de développement fondées sur les TIC;
- g) renforcer les capacités humaines et institutionnelles (connaissances et savoir) à tous les niveaux pour réaliser les objectifs de la société de l'information, notamment dans le secteur public;
- h) encourager les entités du secteur privé à aider l'implantation d'une demande plus large de services TIC en apportant leur soutien aux industries créatives, aux producteurs locaux de contenus culturels et d'applications, et aux petites entreprises;
- i) renforcer les capacités afin d'améliorer les possibilités de mobilisation des fonds et les moyens de les utiliser avec efficacité.

27 **Nous recommandons** d'apporter aux mécanismes de financement existants les améliorations ou innovations suivantes:

- a) améliorer les mécanismes de financement de telle sorte que les ressources financières deviennent adéquates, plus prévisibles, de préférence libres de toute conditionnalité et durables;
- b) améliorer la coopération régionale et instaurer des partenariats entre parties prenantes, notamment en créant des incitations en vue de l'établissement de structures dorsales régionales;
- c) assurer un accès financièrement abordable aux TIC, à l'aide des mesures suivantes:
 - i) réduire les coûts Internet internationaux facturés par les fournisseurs d'infrastructure dorsale, en facilitant notamment la mise en place et le développement de structures dorsales TIC et de points d'échanges Internet régionaux afin de réduire les coûts d'interconnexion et d'élargir l'accès au réseau;
 - ii) encourager l'UIT à poursuivre l'étude de la question urgente de la connectivité Internet internationale, en vue d'élaborer des recommandations appropriées;

- d) coordonner des programmes entre gouvernements et grands acteurs financiers afin de réduire les risques d'investissements et les coûts de transaction pour les opérateurs qui exploitent des secteurs du marché moins attractifs (zones rurales ou à faible revenu);
- e) aider à accélérer la mise en place d'instruments financiers nationaux notamment en favorisant les instruments locaux de microfinance, les pépinières d'entreprises des TIC, les instruments de crédit public, les systèmes d'enchères inverses, les initiatives de mise en réseau à l'échelle des communautés locales, la solidarité numérique et d'autres innovations;
- f) améliorer la capacité d'accéder aux mécanismes de financement afin d'accélérer le financement des infrastructures et services TIC, en favorisant notamment les flux nord-sud ainsi que la coopération nord-sud et sud-sud;
- g) il conviendrait que les organisations multilatérales, régionales et bilatérales de développement examinent l'utilité de créer un forum virtuel d'échange d'informations, par toutes les parties prenantes, sur les projets potentiels, sur les sources de financement et sur les mécanismes institutionnels de financement;
- h) faire en sorte que les pays en développement soient davantage en mesure de générer des fonds pour les TIC et de développer de nouveaux instruments de financement, sous forme notamment de fonds d'affectation spéciale et de capitaux d'amorçage adaptés à leur économie;
- i) exhorter tous les pays à déployer des efforts concrets pour s'acquitter de leurs engagements aux termes du Consensus de Monterrey;
- j) il conviendrait que les organisations multilatérales, régionales et bilatérales de développement envisagent de collaborer pour accroître leur capacité de réaction rapide en vue d'aider les pays en développement qui demandent une assistance dans le domaine des politiques TIC;
- k) inciter à une augmentation des contributions volontaires;
- l) utiliser de façon efficace, selon les besoins, les mécanismes d'allègement de la dette mentionnés dans le Plan d'Action de Genève, notamment les options d'annulation ou d'échange de créances, susceptibles d'être exploités pour le financement de projets TIC au service du développement, en particulier dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté.

28 Nous nous félicitons de la création du Fonds de solidarité numérique (FSN) établi à Genève, mécanisme financier innovant et volontaire, ouvert à toutes les parties intéressées, devant permettre de transformer la fracture numérique en opportunités numériques pour le monde en développement en ciblant essentiellement les besoins spécifiques et urgents au niveau local et en recherchant de nouvelles sources de financement "de solidarité". Le Fonds complétera les mécanismes déjà mis en place pour financer la société de l'information, qui devront continuer d'être pleinement utilisés pour financer la croissance de nouvelles infrastructures et de nouveaux services TIC.

GOUVERNANCE DE L'INTERNET

29 **Nous réaffirmons les principes** énoncés pendant la phase de Genève du SMSI, en décembre 2003, selon lesquels l'Internet est devenu une ressource publique mondiale et sa gouvernance devrait constituer l'une des priorités essentielles de la société de l'information. La gestion internationale de l'Internet devrait s'opérer de façon multilatérale, transparente et démocratique, avec la pleine participation des Etats, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales. Elle devrait assurer une répartition équitable des ressources, faciliter l'accès de tous et garantir le fonctionnement stable et sécurisé de l'Internet, dans le respect du multilinguisme.

30 **Nous notons** que l'Internet, élément pivot de l'infrastructure de la société de l'information, a évolué: initialement réseau de chercheurs et d'universitaires, il est devenu une ressource publique mondiale.

31 **Nous avons conscience** du fait que la gouvernance de l'Internet, assurée selon les principes de Genève, est un élément essentiel d'une société de l'information à dimension humaine, inclusive, privilégiant le développement et non discriminatoire. Par ailleurs, nous nous engageons à assurer la stabilité et la sécurité de l'Internet en tant que ressource mondiale et à garantir la nécessaire légitimité de sa gouvernance, sur la base de la participation pleine et entière de toutes les parties prenantes, aussi bien des pays développés que des pays en développement, selon leurs rôles et responsabilités respectifs.

32 **Nous remercions** le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'avoir créé le Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet (GTGI). **Nous félicitons** le Président, les membres et le secrétariat de ce groupe pour leur travail et pour leur rapport.

33 **Nous prenons acte** du rapport du GTGI, dont les membres se sont efforcés d'établir une définition pratique de la gouvernance de l'Internet. Ce document permet de cerner plus facilement un certain nombre de questions d'intérêt général qui se rapportent à la gouvernance de l'Internet. Par ailleurs, il nous permet de mieux comprendre les rôles et responsabilités respectifs des gouvernements, des organisations intergouvernementales et internationales et d'autres instances, ainsi que du secteur privé et de la société civile, dans les pays en développement comme dans les pays développés.

34 Une définition de la gouvernance de l'Internet est l'élaboration et l'application par les Etats, le secteur privé et la société civile, chacun selon son rôle, de principes, normes, règles, procédures de prise de décision et programmes communs propres à modeler l'évolution et l'utilisation de l'Internet.

35 **Nous réaffirmons** que la gestion de l'Internet couvre aussi bien des questions d'ordre technique que des questions de politique générale et doit impliquer l'ensemble des parties prenantes et des organisations intergouvernementales et internationales compétentes. A cet égard, il est reconnu ce qui suit:

- a) en ce qui concerne les questions d'intérêt général qui se rapportent à l'Internet, le pouvoir décisionnel relève de la souveraineté nationale des Etats, lesquels ont des droits et des responsabilités en la matière;
- b) le secteur privé a toujours eu et devrait continuer d'avoir un rôle important dans le développement de l'Internet, tant sur le plan technique que sur le plan économique;
- c) la société civile a toujours joué, elle aussi, un rôle important pour toutes les questions relatives à l'Internet, tout particulièrement au niveau des communautés locales, et elle doit continuer à assumer ce rôle;

- d) les organisations intergouvernementales ont toujours eu et devraient continuer d'avoir pour rôle de faciliter la coordination des questions d'intérêt général qui se rapportent à l'Internet;
- e) les organisations internationales, elles aussi, ont toujours eu et devraient continuer d'avoir un rôle important dans l'élaboration des normes techniques concernant l'Internet et des politiques associées.

36 **Nous reconnaissons** la contribution précieuse que les milieux universitaires et techniques, parmi les groupes de parties prenantes mentionnés au paragraphe 35, apportent à l'évolution, au fonctionnement et au développement de l'Internet.

37 **Nous cherchons à améliorer** la coordination des activités des organisations internationales et intergouvernementales et des autres institutions concernées par la gouvernance de l'Internet, ainsi que les échanges d'informations entre ces diverses instances. Dans la mesure du possible, une approche multi-parties prenantes devrait être adoptée à tous les niveaux.

38 **Nous appelons** au renforcement d'institutions régionales spécialisées dans la gestion des ressources Internet afin de garantir les intérêts et les droits nationaux des pays de cette région quant à la gestion de leurs propres ressources Internet, tout en assurant une coordination au niveau mondial dans ce domaine.

39 **Nous cherchons** à instaurer un climat de confiance et de sécurité pour l'utilisation des TIC en renforçant les bases de cette confiance. **Nous réaffirmons** qu'une culture mondiale de la cybersécurité doit être encouragée, développée et mise en œuvre en collaboration avec toutes les parties prenantes comme défini par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution 57/239 et par d'autres instances régionales compétentes. Cette culture suppose des actions au niveau national et une coopération internationale accrue afin de renforcer la sécurité tout en améliorant la protection de la vie privée et des informations et données à caractère personnel. La poursuite du développement d'une culture de la cybersécurité devrait renforcer l'accès et les échanges, tenir compte du niveau de développement socio-économique de chaque pays et respecter les aspects de la société de l'information qui privilégient le développement.

40 **Nous soulignons** combien il est important de poursuivre les auteurs de cyberdélits, y compris ceux commis dans un pays mais dont les conséquences sont ressenties dans un autre pays. **Nous insistons en outre** sur la nécessité de disposer d'instruments et de mécanismes efficaces, aux niveaux national et international, pour promouvoir la coopération internationale notamment entre les services de police et de justice dans le domaine de la cybercriminalité. **Nous exhortons les Etats** à élaborer, en collaboration avec les autres parties prenantes, la législation nécessaire permettant d'enquêter sur la cybercriminalité et de poursuivre en justice les auteurs de cyberdélits, en tenant compte des cadres existants, par exemple les Résolutions 55/63 et 56/121 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur *la lutte contre l'exploitation des technologies de l'information et de la communication à des fins criminelles*, et les initiatives régionales, parmi lesquelles la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité.

41 **Nous sommes résolus à traiter efficacement** le problème toujours plus préoccupant du spam. **Nous prenons note** des cadres multilatéraux et multi-parties prenantes de coopération régionale et internationale qui existent afin de lutter contre le spam, par exemple, la stratégie antispam de l'APEC, le Plan d'action de Londres, le Mémoire d'accord Séoul-Melbourne sur la lutte contre le spam et les activités menées par l'OCDE et l'UIT dans ce domaine. **Nous demandons** à toutes les parties prenantes d'adopter des mesures sur plusieurs fronts pour lutter contre ce phénomène: sensibilisation des utilisateurs et des entreprises; mise en place d'une législation appropriée ainsi que de services et de mécanismes adaptés pour la faire appliquer; poursuite de la mise au point de mesures techniques et d'autoréglementation; bonnes pratiques; coopération internationale.

42 **Nous réaffirmons notre attachement** à la liberté de rechercher, de recevoir, de transmettre et d'utiliser des informations, en particulier aux fins de la création, de l'accumulation et de la diffusion du savoir. **Nous affirmons** que les mesures prises pour garantir la stabilité et la sécurité de l'Internet et pour lutter contre la cybercriminalité et le spam doivent respecter la vie privée et la liberté d'expression, conformément aux dispositions qui figurent dans les parties pertinentes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration de principes de Genève.

43 **Nous réitérons** notre engagement en faveur de l'utilisation positive de l'Internet et d'autres TIC, ainsi que notre volonté d'adopter des mesures appropriées, notamment préventives, déterminées par la loi, pour empêcher les utilisations abusives des TIC, comme indiqué dans la Déclaration de principes et dans le Plan d'action de Genève au chapitre des dimensions éthiques de la société de l'information.

44 **Nous soulignons également** l'importance de la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations sur l'Internet, dans le respect des droits de l'homme, conformément à d'autres obligations au regard du droit international, comme indiqué dans l'Article 85 du Document final du Sommet de 2005 (Résolution A60/L.1* de l'Assemblée générale des Nations Unies).

45 **Nous soulignons** l'importance de la sécurité, de la continuité et de la stabilité de l'Internet, et la nécessité de protéger l'Internet et les autres réseaux TIC contre les menaces et les risques de vulnérabilité. **Nous affirmons** qu'il est nécessaire de trouver un terrain d'entente sur les questions se rapportant à la sécurité de l'Internet et d'accroître la coopération afin, d'une part, de faciliter la collecte et la diffusion d'informations relatives à la sécurité, ainsi que la sensibilisation dans ce domaine et, d'autre part, d'échanger des bonnes pratiques entre toutes les parties prenantes sur les mesures visant à lutter contre les menaces qui pèsent sur la sécurité, aux niveaux national et international.

46 **Nous exhortons toutes les parties prenantes** à garantir le respect de la vie privée et la protection des informations et données à caractère personnel, et ce par différents moyens: adoption de législations, mise en œuvre de cadres de coopération, élaboration de bonnes pratiques et mise au point de mesures techniques et d'autoréglementation par les entreprises et les utilisateurs. **Nous encourageons toutes les parties prenantes**, en particulier les Etats, à réaffirmer le droit des personnes à accéder à l'information conformément à la Déclaration de principes de Genève et à d'autres instruments internationaux arrêtés d'un commun accord, ainsi qu'à coordonner leur action au niveau international en tant que de besoin.

47 **Nous prenons note** de l'augmentation en volume et en valeur du commerce électronique sous toutes ses formes, tant au niveau national qu'au niveau international. **Nous préconisons** l'élaboration de lois et de pratiques nationales sur la protection du consommateur, ainsi que de mécanismes d'application, lorsque cela est nécessaire, pour protéger les droits du consommateur qui acquiert des biens et des services en ligne, et nous préconisons par ailleurs d'accroître la coopération internationale accrue afin de faciliter la généralisation du commerce électronique, de façon non discriminatoire et conformément aux lois nationales en vigueur, tout en renforçant la confiance du consommateur.

48 **Nous notons avec satisfaction** que les gouvernements utilisent de plus en plus les TIC au service de la population et nous encourageons les pays qui ne l'ont pas encore fait à élaborer des programmes et stratégies nationaux d'administration publique en ligne.

49 **Nous réaffirmons notre volonté** de transformer la fracture numérique en possibilités numériques et **nous nous engageons** à veiller à ce que cette évolution soit harmonieuse et équitable pour tous. **Nous nous engageons** à favoriser la prise en compte de certaines questions de développement dans les arrangements en matière de gouvernance de l'Internet au sens large, et à donner des conseils à leur sujet, ainsi que sur les coûts d'interconnexion internationale, le renforcement des capacités et le transfert de technologies et de savoir-faire. **Nous encourageons** la réalisation du multilinguisme dans le contexte du développement de l'Internet et **nous appuyons** le développement de logiciels qui soient faciles à localiser et qui permettent à l'utilisateur de choisir une solution appropriée parmi différents modèles, notamment des logiciels à code source ouvert, gratuits et propriétaires.

50 **Nous reconnaissons** qu'il est préoccupant pour certains pays, en particulier les pays en développement, que les coûts afférents à la connectivité Internet internationale ne soient pas plus équitablement répartis afin de renforcer l'accès à l'Internet. **C'est pourquoi nous demandons instamment** que soient élaborées des stratégies permettant une connectivité mondiale à un coût plus abordable, ce qui permettrait de fournir un accès amélioré et équitable pour tous, dans le but notamment:

- a) de promouvoir des coûts de transit et d'interconnexion Internet négociés au niveau commercial dans un cadre concurrentiel et établis en fonction de paramètres objectifs, transparents et non discriminatoires, tenant compte des travaux en cours dans ce domaine;
- b) de créer des réseaux dorsaux Internet haut débit au niveau régional et des points d'échange Internet aux niveaux national, sous-régional et régional;
- c) de recommander aux programmes des donateurs et aux mécanismes de financement du développement d'envisager la nécessité de financer des initiatives qui favorisent la connectivité, les points d'échange Internet et la production de contenus locaux à l'intention des pays en développement;
- d) d'encourager l'UIT à poursuivre de toute urgence l'étude de la question de la connectivité Internet internationale et à en communiquer périodiquement les résultats à des fins d'examen et de mise en œuvre éventuelle. Nous encourageons également d'autres institutions compétentes à traiter cette question;
- e) de promouvoir la mise au point et le développement de terminaux bon marché, accessibles tant aux particuliers qu'à la collectivité, en particulier pour les pays en développement;
- f) d'inciter les fournisseurs de services Internet et d'autres parties aux négociations commerciales à adopter des pratiques visant à établir des coûts d'interconnexion justes et équitables;
- g) d'inciter les parties compétentes à négocier au niveau commercial des coûts d'interconnexion réduits pour les pays les moins avancés (PMA), en tenant compte des contraintes particulières de ces pays.

51 **Nous encourageons** les gouvernements et d'autres parties prenantes, dans le cadre de partenariats le cas échéant, à promouvoir l'éducation et la formation TIC dans les pays en développement en élaborant des stratégies nationales d'intégration des TIC dans l'éducation et dans la formation du personnel et en mobilisant les ressources appropriées à cette fin. En outre, il faudrait accroître la coopération internationale, sur une base volontaire, en matière de renforcement des capacités dans des domaines se rapportant à la gouvernance de l'Internet. Il pourrait s'agir par exemple de créer des centres d'expertise et d'autres établissements destinés à faciliter le transfert de savoir-faire et l'échange de bonnes pratiques afin de renforcer la participation des pays en développement et de toutes les parties prenantes aux mécanismes de gouvernance de l'Internet.

52 Pour garantir une participation efficace à la gouvernance mondiale de l'Internet, **nous demandons instamment** aux organisations internationales, y compris aux organisations intergouvernementales compétentes, de veiller à ce que toutes les parties prenantes, en particulier des pays en développement, aient la possibilité de participer à la prise de décisions concernant les politiques générales se rapportant à la gouvernance de l'Internet, et de promouvoir et de favoriser cette participation.

53 **Nous prenons l'engagement d'œuvrer résolument** en faveur du multilinguisme de l'Internet dans le cadre d'un processus multilatéral, transparent et démocratique faisant intervenir les pouvoirs publics et toutes les parties prenantes, en fonction de leur rôle respectif. Dans ce contexte, **nous prônons en outre** l'utilisation des langues locales pour l'élaboration de contenus, la traduction et l'adaptation, les archives numériques et les diverses formes de médias numériques et traditionnels et nous sommes conscients que ces activités peuvent également renforcer les communautés locales et autochtones. **De ce fait, nous souhaitons insister sur la nécessité:**

- a) de faire progresser l'adoption du multilinguisme dans un certain nombre de secteurs: noms de domaine, adresses de courrier électronique, recherche par mot-clé;
- b) de mettre en œuvre des programmes autorisant la présence de noms de domaine et de contenus multilingues sur l'Internet, et d'utiliser divers modèles logiciels pour faire face au problème de la fracture numérique linguistique et assurer la participation de tous dans la nouvelle société qui se fait jour;
- c) de renforcer la collaboration entre les organismes concernés afin de poursuivre l'élaboration de normes techniques et de faciliter leur adoption dans le monde entier.

54 **Nous reconnaissons** qu'un environnement propice, à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale, favorable à l'investissement étranger direct, au transfert de technologies et à la coopération internationale, particulièrement en ce qui concerne les finances, l'endettement et le commerce, est une condition essentielle pour l'édification de la société de l'information, y compris pour l'expansion et la diffusion de l'Internet et son utilisation optimale. En particulier, le secteur privé et la société civile, qui sont les moteurs de l'innovation et de l'investissement privé, jouent un rôle fondamental dans le développement de l'Internet. De la valeur ajoutée est créée en marge du réseau tant dans les pays développés que dans les pays en développement lorsque le cadre d'action internationale et nationale encourage l'investissement et l'innovation.

55 **Nous reconnaissons** que les dispositions existantes pour la gouvernance de l'Internet fonctionnent efficacement et ont fait de l'Internet le moyen de communication extrêmement fiable, évolutif et géographiquement universel qu'il est aujourd'hui, stimulé par le secteur privé dans son fonctionnement au jour le jour et avec des limites sans cesse repoussées par l'innovation et la création de valeur.

56 L'Internet restant un média très évolutif, le cadre et les mécanismes conçus pour assurer sa gouvernance devraient être inclusifs et permettre de réagir rapidement face à sa croissance exponentielle et à son évolution rapide en tant qu'espace commun de développement de nombreuses applications.

57 La sécurité et la stabilité de l'Internet doivent être maintenues.

58 **Nous reconnaissons** que la gouvernance de l'Internet va au-delà des questions de nommage et d'adressage. Elle recouvre aussi des questions de politique publique importantes comme les ressources Internet essentielles, la sécurité et la sûreté du réseau, des aspects touchant au développement et des questions se rapportant à l'utilisation de l'Internet.

- 59** **Nous reconnaissons** que la gouvernance de l'Internet englobe des questions à caractère social, économique et technique relatives, entre autres, à l'accessibilité économique, à la fiabilité et à la qualité de service.
- 60** **Nous reconnaissons** en outre que les mécanismes actuellement en place ne permettent pas d'examiner comme il se doit de nombreuses politiques publiques internationales multisectorielles qui nécessitent une attention particulière.
- 61** **Nous sommes convaincus** qu'il est nécessaire d'engager, et de renforcer s'il y a lieu, un processus transparent, démocratique et multilatéral, avec la participation des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales, chacun selon son rôle. Au cours de ce processus, il pourrait être envisagé de créer un cadre ou des mécanismes adaptés, là où cela est justifié, afin de stimuler l'évolution en cours et dynamique des dispositions actuelles pour établir des synergies entre les initiatives prises à cet égard.
- 62** **Nous soulignons** que toute approche de la gouvernance de l'Internet devrait associer le plus grand nombre, être adaptable et continuer d'encourager l'avènement d'un environnement propice à l'innovation, à la concurrence et à l'investissement.
- 63** Les pays ne devraient pas intervenir dans des décisions relatives au domaine de premier niveau correspondant au code de pays (ccTLD) d'un autre pays. Les intérêts légitimes nationaux, tels qu'ils sont exprimés et définis par chaque pays, de diverses manières, en ce qui concerne les décisions relatives à leurs ccTLD doivent être respectés, défendus et traités dans un cadre et au moyen de mécanismes souples et améliorés.
- 64** **Nous reconnaissons** la nécessité d'élaborer plus avant des politiques publiques applicables aux noms de domaine génériques de premier niveau (gTLD) et de renforcer la coopération entre les parties prenantes à cet égard.
- 65** **Nous soulignons** qu'il est nécessaire d'optimiser la participation des pays en développement à la prise de décisions concernant la gouvernance de l'Internet, qui devrait tenir compte de leurs intérêts, ainsi que la participation de ces pays au développement et au renforcement des capacités.
- 66** Compte tenu de l'internationalisation constante de l'Internet et du principe d'universalité, **nous convenons** de mettre en œuvre les principes de Genève concernant la gouvernance de l'Internet.
- 67** **Nous décidons** notamment d'inviter le Secrétaire général de l'ONU à réunir un nouveau forum en vue d'un dialogue entre les multiples parties prenantes sur les politiques à suivre.
- 68** **Nous reconnaissons** que tous les gouvernements devraient avoir égalité de rôle et de même responsabilité dans la gouvernance internationale de l'Internet ainsi que dans le maintien de la stabilité, de la sécurité et de la continuité de ce réseau. **Nous reconnaissons également** la nécessité pour les gouvernements d'élaborer des politiques publiques en consultation avec toutes les parties prenantes.
- 69** **Nous reconnaissons en outre** la nécessité à l'avenir de renforcer la coopération afin de permettre aux gouvernements de s'acquitter, sur un pied d'égalité, de leurs rôles et responsabilités en ce qui concerne les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet, mais pas les questions techniques et opérationnelles courantes qui n'ont pas d'incidence sur les questions de politiques publiques internationales.

70 Faisant appel aux organisations internationales compétentes, une telle coopération devrait comprendre l'élaboration de principes applicables à l'échelle mondiale aux questions de politiques publiques ainsi que la coordination et la gestion des ressources fondamentales de l'Internet. A cet égard, **nous exhortons** les organisations chargées des tâches essentielles liées à l'Internet à favoriser la création d'un environnement qui facilite l'élaboration de ces principes.

71 Le processus tendant à renforcer la coopération que le Secrétaire général de l'ONU doit entamer en faisant appel à toutes les organisations compétentes d'ici à la fin du premier trimestre de 2006, fera intervenir toutes les parties prenantes selon leur rôle respectif, progressera aussi vite que possible dans le respect des procédures légales et sera soucieux d'innovation. Les organisations compétentes doivent engager, avec la participation de toutes les parties prenantes, un processus qui mène à un renforcement de la coopération aussi rapidement que possible et dans un souci d'innovation. Ces mêmes organisations compétentes doivent être invitées à soumettre des rapports d'activité annuels.

72 **Nous invitons le Secrétaire général de l'ONU** à réunir, selon une approche ouverte et non exclusive, d'ici au deuxième trimestre de 2006, un nouveau forum destiné à établir entre les multiples parties prenantes un dialogue sur les politiques à suivre qui, sous le nom de *Forum sur la gouvernance de l'Internet*, aura pour mandat:

- a) de traiter les questions de politique publique relatives aux principaux éléments de la gouvernance de l'Internet afin de contribuer à la viabilité, à la robustesse, à la sécurité, à la stabilité et au développement de l'Internet;
- b) de faciliter le dialogue entre les organes s'occupant de différentes politiques publiques internationales multisectorielles concernant l'Internet et de débattre de questions qui ne relèvent pas de la compétence d'un organe déjà existant;
- c) de maintenir la liaison avec les organisations intergouvernementales et d'autres institutions appropriées sur les questions relevant de leur mandat;
- d) de faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques et, à cet égard, d'utiliser pleinement les compétences des communautés universitaires, scientifiques et techniques;
- e) de conseiller toutes les parties prenantes en vue de proposer les moyens qui permettront que l'Internet soit disponible et financièrement abordable plus rapidement dans le monde en développement;
- f) de renforcer et d'accroître l'engagement des parties prenantes, en particulier celui des pays en développement, dans les mécanismes de gouvernance de l'Internet existants et/ou futurs;
- g) de recenser les nouvelles questions et de les porter à l'attention des organes compétents et du public en général et, s'il y a lieu, de faire des recommandations;
- h) de contribuer au renforcement des capacités en matière de gouvernance de l'Internet dans les pays en développement, en s'appuyant pleinement sur les sources de savoir et de compétences locales;
- i) de promouvoir la prise en compte des principes du SMSI dans les mécanismes de gouvernance de l'Internet et de l'évaluer régulièrement;
- j) de traiter notamment les questions relatives aux ressources fondamentales de l'Internet;
- k) d'aider à trouver les solutions aux problèmes découlant de l'utilisation et de la mauvaise utilisation de l'Internet, qui préoccupent particulièrement l'utilisateur ordinaire;
- l) de publier ses travaux.

73 Le Forum sur la gouvernance de l'Internet, dans son fonctionnement et sa fonction, aura un caractère multilatéral, multi-parties prenantes, démocratique et transparent. A cette fin, le Forum proposé pourrait:

- a) s'inspirer des structures existantes de gouvernance de l'Internet, l'accent étant mis en particulier sur la complémentarité entre toutes les parties prenantes participant à ce processus (gouvernements, entités du secteur privé, société civile et organisations intergouvernementales);
- b) être doté d'une structure légère et décentralisée et faire l'objet d'examen réguliers;
- c) se réunir régulièrement, selon les besoins. Les réunions du Forum pourraient, en principe, être liées aux grandes conférences pertinentes des Nations Unies pour profiter notamment de l'appui logistique dont elles disposent.

74 **Nous encourageons** le Secrétaire général de l'ONU à étudier en vue de la réunion du Forum une série de possibilités qui tiennent compte des compétences avérées de toutes les parties prenantes à la gouvernance de l'Internet et du besoin de garantir leur pleine participation.

75 Le Secrétaire général de l'ONU ferait périodiquement rapport aux Etats Membres des Nations Unies sur le fonctionnement du Forum.

76 **Nous demandons au Secrétaire général de l'ONU** de déterminer, en consultant formellement les participants au Forum, s'il est souhaitable que le Forum poursuive ses activités au-delà des cinq ans qui suivront sa création et de faire des recommandations aux membres des Nations Unies sur ce point.

77 Le Forum n'aurait aucune fonction de contrôle et ne remplacerait pas les mécanismes, institutions ou organisations existants mais les ferait intervenir et s'appuierait sur leurs compétences. Il constituerait un mécanisme neutre, ne faisant pas double emploi et non contraignant. Il n'interviendrait pas dans les opérations courantes ou techniques de l'Internet.

78 Le Secrétaire général de l'ONU devrait inviter toutes les parties prenantes et les parties concernées à participer à la réunion inaugurale du Forum dans le souci d'une représentation géographique équilibrée. Il devrait également:

- a) faire fond sur les ressources appropriées que peuvent fournir toutes les parties prenantes concernées, notamment les compétences bien établies de l'UIT, comme l'a fait ressortir le processus du SMSI; et
- b) mettre en place un bureau efficace et économique pour appuyer le Forum en assurant la participation des multiples parties prenantes.

79 Diverses questions concernant la gouvernance de l'Internet continueraient d'être traitées dans d'autres enceintes compétentes.

80 **Nous encourageons** l'élaboration de mécanismes multi-parties prenantes aux niveaux national, régional et international pour établir un dialogue et une collaboration en vue de l'expansion et de la diffusion de l'Internet comme moyen d'appuyer les efforts de développement visant à atteindre les buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

81 **Nous réaffirmons notre volonté** de faire appliquer pleinement les Principes de Genève.

82 **Nous prenons acte avec satisfaction** de l'offre généreuse du Gouvernement grec d'accueillir la première réunion du Forum à Athènes au plus tard en 2006 et **nous demandons** au Secrétaire général de l'ONU d'inviter toutes les parties prenantes et les parties concernées à participer à la réunion inaugurale du Forum.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

83 L'édification d'une société de l'information inclusive privilégiant le développement sera une opération de longue haleine qui fera appel à de multiples parties prenantes. **Nous nous engageons donc** à rester pleinement mobilisés, aux plans national, régional et international, pour assurer une mise en œuvre et un suivi durables des résultats et des engagements obtenus pendant le processus du SMSI et pendant les phases de Genève et de Tunis du Sommet. Compte tenu des nombreux aspects que revêtira l'édification de la société de l'information, il est essentiel que les gouvernements, le secteur privé, la société civile, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales coopèrent efficacement, conformément à leurs différents rôles et responsabilités, en mobilisant leur savoir-faire.

84 Les gouvernements et autres parties prenantes devraient recenser les domaines nécessitant un surcroît d'efforts et de ressources et identifier conjointement, et, si nécessaire, élaborer des stratégies, des mécanismes et des processus de mise en œuvre des conclusions du SMSI à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale, en accordant une attention particulière aux populations et aux groupes qui restent marginalisés quant à l'accès aux TIC et à leur utilisation.

85 Prenant en considération le rôle majeur des gouvernements en partenariat avec d'autres parties prenantes dans la mise en œuvre des conclusions du SMSI, y compris le Plan d'action de Genève, au niveau national, **nous encourageons** les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à élaborer des cyberstratégies, y compris des stratégies TIC et des cyberstratégies sectorielles selon le cas¹, qui soient globales et tournées vers l'avenir, qui s'inscrivent dans la durée et fassent partie intégrante de leurs plans de développement et de leurs stratégies de lutte contre la pauvreté au niveau national, dès que possible et avant 2010.

86 **Nous soutenons** les efforts d'intégration régionale et internationale visant à édifier une société mondiale de l'information inclusive à dimension humaine et privilégiant le développement, et nous **réaffirmons** qu'une étroite coopération à l'intérieur des régions et entre elles est indispensable pour appuyer le partage du savoir. La coopération au niveau régional devrait contribuer au renforcement des capacités nationales et à la mise au point de stratégies de mise en œuvre au niveau régional.

87 **Nous affirmons** que l'échange de points de vue et le partage de pratiques et de ressources efficaces sont essentiels à la mise en œuvre des conclusions du SMSI aux niveaux régional et international. A cette fin, il faudra s'efforcer de fournir et de partager, entre toutes les parties prenantes, des connaissances et des savoir-faire concernant la conception, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des cyberstratégies et des politiques nationales, selon le cas. **Nous reconnaissons** que lutter contre la pauvreté, renforcer les capacités sur le plan national et promouvoir les progrès technologiques à l'échelle nationale, sont des éléments fondamentaux pour réduire la fracture numérique dans les pays en développement de façon durable.

88 **Nous réaffirmons** que c'est grâce à la coopération internationale des gouvernements et au partenariat entre toutes les parties prenantes qu'il sera possible de relever le défi qui nous est lancé, à savoir tirer parti du potentiel des TIC au service du développement pour promouvoir l'utilisation de l'information et du savoir afin d'atteindre les buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, et de traiter les priorités du développement aux niveaux national et local pour, ainsi, améliorer encore le développement socio-économique de tous les êtres humains.

¹ Dans la suite du présent document, le terme "cyberstratégies" désigne également les stratégies TIC et les cyberstratégies sectorielles, selon le cas.

89 **Nous sommes déterminés** à améliorer la connectivité et l'accès financièrement abordable aux TIC et à l'information aux niveaux mondial, régional et national, grâce au renforcement de la coopération internationale entre toutes les parties prenantes, afin de favoriser les échanges technologiques et le transfert de technologies, ainsi que le développement et la formation des ressources humaines, de manière à améliorer la capacité qu'ont les pays en développement d'innover, de participer pleinement à la société de l'information et d'y contribuer.

90 **Nous réaffirmons l'engagement** que nous avons pris de fournir à tous un accès équitable à l'information et au savoir, en reconnaissant le rôle joué par les TIC dans la croissance économique et le développement. **Nous sommes résolus** à collaborer pour que soient atteintes, d'ici à 2015, les cibles indicatives énoncées dans le Plan d'action de Genève, qui servent de références globales pour améliorer la connectivité ainsi que l'accès universel, ubiquiste, équitable, non discriminatoire et financièrement abordable aux TIC et l'utilisation des TIC en tenant compte des spécificités nationales, et nous sommes résolus à utiliser les TIC comme outils pour atteindre les buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, en:

- a) *intégrant et harmonisant les cyberstratégies nationales*, accompagnées d'échéances, dans les plans d'action locaux, nationaux et régionaux, selon le cas, et conformément aux priorités de développement à l'échelle nationale et locale;
- b) *élaborant et mettant en œuvre des politiques propices* qui tiennent compte de la réalité de chaque pays et qui encouragent la création d'un environnement international favorable, les investissements étrangers directs et la mobilisation de ressources nationales afin de promouvoir et de stimuler l'esprit d'entreprise, en particulier au niveau des petites, moyennes et microentreprises, compte tenu du marché et du contexte culturel de ces pays. Ces politiques devraient s'inscrire dans un cadre réglementaire transparent et équitable afin de créer un environnement concurrentiel à l'appui de ces objectifs et de renforcer la croissance économique;
- c) *renforçant les capacités TIC* de tous et la confiance dans l'utilisation des TIC par tous - y compris les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les populations autochtones, les personnes handicapées et les habitants de communautés rurales isolées - par l'amélioration et la mise en œuvre de programmes et de systèmes d'éducation et de formation adaptés, intégrant notamment l'enseignement à distance et la formation permanente;
- d) *mettant en œuvre une formation et un enseignement efficaces*, en particulier dans le domaine des sciences et des technologies TIC, pour inciter et encourager les jeunes filles et les femmes à participer et à s'intéresser activement aux prises de décisions liées à l'édification de la société de l'information;
- e) *accordant une attention particulière à la formulation de concepts à vocation universelle et à l'utilisation de technologies d'appui* propres à faciliter l'accès de tous, y compris des personnes handicapées;
- f) *encourageant l'adoption de politiques publiques destinées à permettre un accès financièrement abordable* à tous les niveaux, y compris au niveau des communautés locales, aux matériels, aux logiciels et à la connectivité, grâce à un environnement technologique toujours plus marqué par la convergence, au renforcement des capacités et aux contenus locaux;
- g) *améliorant l'accès aux connaissances sanitaires à l'échelle mondiale* et aux services de télémédecine, en particulier dans des secteurs comme la coopération mondiale dans les situations d'urgence, et en l'accès aux professionnels de la santé et leur mise en réseau, afin de contribuer à améliorer la qualité de la vie et les conditions environnementales;

- h)** *renforçant les capacités TIC* pour améliorer l'accès aux réseaux et services postaux et l'utilisation de ceux-ci;
- i)** *utilisant les TIC pour améliorer l'accès aux connaissances dans le domaine agricole*, lutter contre la pauvreté et appuyer la production de contenus en rapport avec l'agriculture qui soient adaptés aux conditions locales et l'accès à ces contenus;
- j)** *élaborant et mettant en œuvre des applications* d'administration publique en ligne fondées sur des normes ouvertes afin d'améliorer la généralisation et l'interopérabilité des systèmes d'administration publique en ligne à tous les niveaux, et par là même de faciliter l'accès à l'information et aux services publics et de contribuer à la construction de réseaux TIC et au développement de services disponibles en tout lieu, à tout moment et pour toutes les catégories d'utilisateurs;
- k)** *appuyant les institutions à but éducatif, scientifique et culturel*, notamment les bibliothèques, les archives et les musées, dans leur mission qui consiste à élaborer et préserver des contenus divers et variés et à offrir un accès équitable, ouvert et peu coûteux à ces contenus, y compris sous forme numérique, pour faciliter l'enseignement formel et informel, la recherche et l'innovation; en particulier, en aidant les bibliothèques à s'acquitter de leur mission de service public consistant à offrir un accès gratuit et équitable à l'information et à améliorer la connaissance des TIC et la connectivité au niveau des communautés locales, en particulier dans les communautés mal desservies;
- l)** *améliorant la capacité des communautés locales* de toutes les régions à élaborer des contenus en langues locales ou indigènes;
- m)** *favorisant la création de contenus électroniques de qualité*, aux niveaux national, régional et international;
- n)** *encourageant l'utilisation des médias nouveaux ou traditionnels* afin de promouvoir l'accès universel, en particulier des populations vulnérables et des habitants des pays en développement, à l'information, à la culture et au savoir, et en utilisant notamment la radio et la télévision à des fins éducatives et d'apprentissage;
- o)** *réaffirmant l'indépendance, le pluralisme et la diversité des médias, ainsi que la liberté de l'information*, notamment par l'élaboration de législations nationales, le cas échéant. Nous réitérons notre appel à l'intention des médias pour qu'ils fassent preuve de sens des responsabilités dans l'utilisation et le traitement de l'information conformément aux normes éthiques et professionnelles les plus strictes. Nous réaffirmons la nécessité de réduire les disparités entre les médias sur le plan international, en particulier en ce qui concerne l'infrastructure, les ressources techniques et le développement des compétences humaines. Nous réaffirmons ces principes en nous référant aux paragraphes 55 à 59 de la Déclaration de principes de Genève;
- p)** *encourageant vivement les entreprises et les chefs d'entreprise dans le secteur des TIC à mettre au point et à utiliser des processus de fabrication sans danger pour l'environnement* afin de réduire au maximum les effets néfastes de l'utilisation et de la fabrication des TIC et de l'élimination des déchets TIC sur les populations et sur l'environnement. Dans ce contexte, il importe d'attacher une attention particulière aux besoins spécifiques des pays en développement;
- q)** *intégrant dans les plans d'action nationaux et les cyberstratégies nationales des politiques et des cadres de réglementation, d'autoréglementation, ou autres, pour protéger les enfants et les jeunes* contre toute forme d'abus ou d'exploitation reposant sur l'utilisation des TIC;

- r) *favorisant le développement de réseaux de recherche avancée*, aux niveaux national, régional et international, afin d'améliorer la coopération dans les domaines scientifique, technologique et universitaire;
- s) *encourageant le volontariat*, au niveau communautaire, pour aider à optimiser l'effet des TIC sur le développement;
- t) *encourageant le recours aux TIC afin de promouvoir des modalités de travail souples*, notamment le télétravail, entraînant une meilleure productivité et la création d'emplois.

91 **Nous reconnaissons** qu'il existe une relation intrinsèque entre la lutte contre les effets des catastrophes, le développement durable et l'éradication de la pauvreté, et que les catastrophes, qui nuisent gravement et très rapidement aux investissements, demeurent un obstacle majeur au développement durable et à l'éradication de la pauvreté. **Nous avons pleinement conscience** du rôle de catalyseur très important des TIC sur le triple plan national, régional et international, pour ce qui est:

- a) de promouvoir la coopération technique et d'améliorer la capacité des pays, en particulier des pays en développement, à utiliser des outils TIC pour les opérations d'alerte avancée, de gestion et de communication d'urgence en cas de catastrophe, y compris la diffusion de bulletins d'alerte compréhensibles à l'intention des personnes exposées;
- b) de promouvoir la coopération régionale et internationale afin de faciliter l'accès aux informations nécessaires pour la gestion des catastrophes et l'échange de ces informations, et d'étudier des modalités propres à faciliter la participation des pays en développement;
- c) d'œuvrer activement à l'établissement de systèmes mondiaux normalisés de surveillance et d'alerte avancée reliés aux réseaux nationaux et aux réseaux régionaux et de faciliter les opérations d'urgence en cas de catastrophe dans le monde entier, en particulier dans les zones à haut risque.

92 **Nous encourageons les pays et toutes les autres parties concernées à mettre en place** des lignes téléphoniques d'assistance aux enfants, en tenant compte de la nécessité de mobiliser les ressources adéquates. Il faudrait réserver à cet effet des numéros faciles à mémoriser et utilisables gratuitement à partir de tout type de téléphone.

93 **Nous voulons** numériser nos données historiques et notre patrimoine culturel dans l'intérêt des générations futures. **Nous encourageons** des politiques efficaces de gestion de l'information dans les secteurs public et privé, y compris par l'utilisation de l'archivage numérique normalisé et de solutions inédites pour remédier au problème du vieillissement technologique afin d'assurer la préservation à long terme des informations et l'accès à ces informations.

94 **Nous reconnaissons** que les possibilités offertes par la société de l'information devraient bénéficier à tous et à toutes. Par conséquent, **nous invitons** les gouvernements à aider, sur une base volontaire, les pays qui sont touchés par des mesures unilatérales non conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies, qui entravent la pleine réalisation du développement économique et social de ces pays et qui nuisent au bien-être de leur population.

95 **Nous appelons** les organisations internationales ou intergouvernementales à développer leurs programmes d'analyse des politiques et de renforcement des capacités, dans la limite des ressources approuvées et sur la base d'expériences concrètes et reproductibles des politiques et actions en matière de TIC qui ont conduit à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, notamment grâce à une compétitivité accrue des entreprises.

96 **Nous rappelons** l'importance que revêt la création d'un cadre juridique, réglementaire et politique fiable, transparent et non discriminatoire. A cette fin, **nous réaffirmons** que l'UIT et d'autres organisations régionales devraient prendre des mesures pour garantir une utilisation rationnelle, efficace et économique du spectre des fréquences radioélectriques par tous les pays et leur accès équitable à ce spectre, sur la base des accords internationaux pertinents.

97 **Nous reconnaissons** que la participation de multiples parties prenantes est essentielle à l'édification d'une société de l'information à dimension humaine, solidaire et privilégiant le développement et que les gouvernements pourraient jouer un rôle important dans ce processus. **Nous soulignons** qu'une des clés de son succès est la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre des conclusions du SMSI et à leur suivi à l'échelle nationale, régionale et internationale, l'objectif premier étant d'aider les pays à réaliser les buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

98 **Nous encourageons** à renforcer et à poursuivre la coopération entre les parties prenantes pour garantir une mise en œuvre efficace des conclusions de Genève et de Tunis, par exemple en favorisant les partenariats multi-parties prenantes aux niveaux national, régional et international, y compris des partenariats public-privé (PPP), en encourageant la création de plates-formes thématiques multi-parties prenantes aux plans national et régional, dans le cadre d'un effort et d'un dialogue concertés avec les pays en développement et les pays les moins avancés, les partenaires pour le développement et les acteurs du secteur des TIC. A cet égard, **nous nous félicitons** de partenariats tels que l'initiative "Connecter le monde" prise par l'UIT.

99 **Nous convenons** de faire en sorte que les progrès sur la voie des objectifs du SMSI se poursuivent une fois terminée la phase de Tunis, et **nous décidons** donc d'instaurer un mécanisme de mise en œuvre et de suivi aux niveaux national, régional et international.

100 Au plan national et sur la base des conclusions du SMSI, **nous encourageons** les gouvernements à créer, avec la participation de toutes les parties prenantes et en tenant compte de la nécessité de disposer d'un environnement propice, un mécanisme national de mise en œuvre en application duquel:

- a) des cyberstratégies nationales devraient, en tant que de besoin, faire partie intégrante des plans de développement nationaux et des stratégies de lutte contre la pauvreté afin de contribuer à la réalisation des objectifs et des buts arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement;
- b) les TIC devraient être totalement intégrées dans les stratégies d'aide publique au développement (APD), dans le cadre d'un échange d'informations et d'une coordination plus efficaces entre partenaires pour le développement et grâce à l'analyse et à l'échange des bonnes pratiques et des enseignements tirés des programmes "Les TIC au service du développement";
- c) il conviendrait d'utiliser en tant que de besoin les programmes bilatéraux ou multilatéraux d'assistance technique existants, y compris ceux qui relèvent du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, afin d'aider les gouvernements dans leurs efforts de mise en œuvre à l'échelle nationale;
- d) les "Bilans communs de pays" devraient comprendre un volet consacré aux TIC au service du développement.

101 Au plan régional:

- a) à la demande des gouvernements, les organisations intergouvernementales régionales devraient, en collaboration avec d'autres parties prenantes, mener à bien des activités de mise en œuvre des conclusions du SMSI, en échangeant des informations et les bonnes pratiques à l'échelle régionale et en facilitant les débats de politique générale sur l'utilisation des TIC au service du développement, l'accent étant mis sur la réalisation des buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement;
- b) à la demande des Etats Membres et dans les limites des ressources budgétaires approuvées, les commissions régionales des Nations Unies pourraient, en collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales, organiser régulièrement des activités régionales de suivi du SMSI et aider les Etats Membres en leur fournissant des informations pertinentes, notamment techniques, en vue de l'élaboration de stratégies régionales et de la mise en œuvre des conclusions des conférences régionales;
- c) **nous considérons** comme essentielles l'approche faisant appel à de multiples parties prenantes et la participation du secteur privé, de la société civile, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales aux activités régionales de mise en œuvre des conclusions du SMSI.

102 Au plan international, compte tenu de l'importance d'un environnement propice:

- a) *la mise en œuvre et le suivi* des conclusions des phases de Genève et de Tunis du Sommet devraient tenir compte des principaux thèmes et des grandes orientations énoncés dans les documents du Sommet;
- b) chaque institution des Nations Unies devrait agir dans le cadre de son mandat et de ses compétences, en se conformant aux décisions prises par son organe directeur et dans les limites des ressources approuvées;
- c) la mise en œuvre et le suivi devraient inclure des éléments intergouvernementaux et des éléments multi-parties prenantes.

103 **Nous invitons** les institutions des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, conformément à la Résolution 57/270 B de l'Assemblée générale des Nations Unies, à faciliter le déroulement des activités entre les différentes parties prenantes, société civile et secteur privé compris, afin d'aider les gouvernements des différents pays dans leurs efforts de mise en œuvre. **Nous demandons** au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'établir, dans le cadre du Conseil des Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), un groupe des Nations Unies sur la société de l'information, composé des organismes et des organisations des Nations Unies compétents, et chargé de faciliter la mise en œuvre des conclusions du SMSI et de proposer au CCS de prendre en compte l'expérience acquise et les activités menées par l'UIT, l'UNESCO et le PNUD dans le cadre du processus du SMSI lorsqu'il envisagera de désigner l'institution ou les institutions chargées de diriger ce groupe.

104 **Nous demandons en outre** au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies d'ici à juin 2006, par l'intermédiaire de l'ECOSOC, sur les modalités de la coordination interinstitutionnelle de la mise en œuvre des conclusions du SMSI, y compris des recommandations sur le processus de suivi.

105 **Nous demandons** à l'ECOSOC de superviser le suivi des conclusions des phases de Genève et de Tunis du SMSI à l'échelle du système. A cet effet, nous demandons à l'ECOSOC de réexaminer, lors de sa session de fond de 2006, le mandat, la mission et la composition de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et notamment d'envisager de renforcer cette Commission en tenant compte de l'approche multi-parties prenantes.

106 La mise en œuvre et le suivi des conclusions du SMSI devraient être des éléments à part entière du suivi intégré, par l'ONU, des conclusions des grandes conférences des Nations Unies et devraient contribuer à la réalisation des buts et objectifs arrêtés à l'échelle internationale, notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement. La création de nouveaux organismes opérationnels ne devrait pas être nécessaire à cette fin.

107 Les organisations internationales ou régionales devraient évaluer les possibilités d'accès universel aux TIC dans les différents pays et rendre compte régulièrement de la situation, afin d'ouvrir au secteur des TIC dans les pays en développement des perspectives de croissance équitables.

108 **Nous attachons une grande importance** à la mise en œuvre multi-parties prenantes au plan international qui devrait être organisée selon les thèmes et les grandes orientations du Plan d'action et encadrée ou coordonnée par des institutions des Nations Unies selon le cas. L'Annexe au présent document contient une liste indicative et non exhaustive des coordonnateurs ou modérateurs pour les grandes orientations du Plan d'action de Genève.

109 Il faudrait continuer d'exploiter au maximum l'expérience et les activités des institutions des Nations Unies, notamment de l'UIT, de l'UNESCO et du PNUD, dans le cadre du processus du SMSI". Ces trois institutions devraient jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre du Plan d'action et organiser une réunion des modérateurs et coordonnateurs pour les grandes orientations, comme indiqué dans l'Annexe.

110 La coordination des activités de mise en œuvre multi-parties prenantes contribuerait à éviter les doubles emplois. Cette coordination devrait comprendre notamment l'échange d'informations, la création de savoirs, l'échange des bonnes pratiques et l'aide à l'établissement de partenariats multi-parties prenantes et de partenariats public-privé.

111 **Nous demandons** à l'Assemblée générale des Nations Unies de procéder à un examen d'ensemble de la mise en œuvre des conclusions du SMSI en 2015.

112 **Nous préconisons** une évaluation périodique sur la base d'une méthodologie convenue, telle que celle exposée aux paragraphes 113-120.

113 Des indicateurs et des critères de référence adaptés, y compris des indicateurs de connectivité des communautés locales, devraient permettre de préciser l'étendue de la fracture numérique, dans ses dimensions nationales et internationales et de l'évaluer à intervalles réguliers, pour faire le point sur les progrès réalisés dans le monde en matière d'utilisation des TIC afin d'atteindre les buts et les objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

114 L'élaboration d'indicateurs TIC est importante pour mesurer la fracture numérique. **Nous prenons note** du lancement, en juin 2004, du *Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement* et des efforts entrepris dans ce cadre pour:

- a) élaborer un ensemble commun d'indicateurs TIC fondamentaux; accroître la disponibilité de statistiques comparables à l'échelle internationale dans le domaine des TIC et établir un cadre mutuellement convenu pour leur élaboration, pour examen ultérieur et décision de la Commission de statistique des Nations Unies;
- b) promouvoir le renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne l'évaluation de l'évolution de la société de l'information;
- c) évaluer les incidences actuelles et les effets potentiels des TIC sur le développement et la réduction de la pauvreté;
- d) élaborer des indicateurs spécifiques en fonction des sexes afin de mesurer la fracture numérique sous ses divers aspects.

- 115** **Nous notons également** la création de *l'indice d'ouverture aux TIC* et de *l'indice d'ouverture au numérique*, qui compléteront l'ensemble commun d'indicateurs TIC fondamentaux, tels qu'ils ont été définis dans le cadre du *Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement*.
- 116** **Nous soulignons** que tous les indices et indicateurs doivent tenir compte des différents niveaux de développement des pays et des situations nationales.
- 117** L'élaboration de ces indicateurs devrait se poursuivre dans un esprit de coopération, de façon à être économique et à éviter les doubles emplois.
- 118** **Nous invitons** la communauté internationale à renforcer les capacités des pays en développement en matière de statistiques en leur fournissant un appui adapté à l'échelle nationale ou régionale.
- 119** **Nous nous engageons** à examiner et à suivre les progrès concernant la réduction de la fracture numérique en tenant compte des différents niveaux de développement des pays, afin d'atteindre les buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, en évaluant l'efficacité des efforts d'investissement et de coopération internationale consacrés à l'édification de la société de l'information, en recensant les lacunes ainsi que les insuffisances sur le plan de l'investissement et en élaborant des stratégies pour y remédier.
- 120** L'échange d'informations sur la mise en œuvre des conclusions du SMSI est un élément d'évaluation important. **Nous notons avec satisfaction** le rapport de l'Inventaire des activités du SMSI, l'un des outils qui faciliteront grandement le suivi après la phase de Tunis du Sommet, et le "Livre d'Or" des initiatives lancées au cours de la phase de Tunis. **Nous encourageons** toutes les parties prenantes au SMSI à continuer de communiquer des informations sur leurs activités pour alimenter la base de données de l'Inventaire des activités du SMSI gérée par l'UIT et accessible au public. A ce titre, **nous invitons** tous les pays à contribuer à l'inventaire en rassemblant des informations au niveau national avec le concours de toutes les parties prenantes.
- 121** Il est nécessaire de sensibiliser davantage l'opinion à l'Internet afin de rendre ce moyen de communication universel véritablement accessible au public. **Nous demandons à l'Assemblée générale des Nations Unies** de déclarer le 17 mai Journée mondiale de la société de l'information afin de contribuer à sensibiliser l'opinion, chaque année, à l'importance de ce moyen de communication universel et aux questions évoquées dans le cadre du Sommet, en particulier aux perspectives qu'ouvre l'utilisation des TIC dans les domaines économique et social, ainsi qu'aux possibilités de réduction de la fracture numérique.
- 122** **Nous demandons** au Secrétaire général du Sommet de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies sur les conclusions du Sommet, conformément à la Résolution 59/220 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Annexe

Grandes orientations

- C1. Le rôle des instances publiques chargées de la gouvernance et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement
- C2. L'infrastructure de l'information et de la communication
- C3. L'accès à l'information et au savoir
- C4. Le renforcement des capacités
- C5. Etablir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC
- C6. Créer un environnement propice
- C7. Les applications TIC
- administration électronique
 - commerce électronique
 - téléenseignement
 - télésanté
 - cybertravail
 - cyberécologie

 - cyberagriculture
 - cyberscience
- C8. Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux
- C9. Média
- C10. Dimensions éthiques de la société de l'information
- C11. Coopération internationale et régionale

Coordonnateurs/modérateurs possibles

ECOSOC/COMMISSIONS
RÉGIONALES DES
NATIONS UNIES/UIT

UIT

UIT/UNESCO

PNUD/UNESCO/UIT/CNUCED

UIT

UIT/PNUD/COMMISSIONS
RÉGIONALES DES NATIONS
UNIES/CNUCED

PNUD/UIT

OMC/CNUCED/UIT/UPU

UNESCO/UIT/ONUDI

OMS/UIT

OIT/UIT

OMS/OMM/PNUE/
UN-Habitat/UIT/OACI

FAO/UIT

UNESCO/UIT/CNUCED

UNESCO

UNESCO

UNESCO/ECOSOC

COMMISSIONS RÉGIONALES DES
NATIONS UNIES/PNUD/UIT/
UNESCO/ECOSOC

C Pouvoirs des représentants à la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information

A la huitième séance plénière qu'il a tenue le 18 novembre 2005, le Sommet mondial sur la société de l'information a adopté la résolution ci-après sur les pouvoirs des représentants à la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information (WSIS-05/TUNIS/DOC/8(Rév.1)).

"Pouvoirs des représentants au Sommet mondial sur la société de l'information"

"Le Sommet mondial sur la société de l'information,

"Ayant examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et la recommandation qui y figure,

"Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs."

CHAPITRE II

Participation et organisation des travaux

A Date et lieu de la phase de Tunis du Sommet

1 La phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information s'est tenue à Tunis (Tunisie) du 16 au 18 novembre 2005, conformément aux Résolutions du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et aux Résolutions 56/183 et 57/238 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Sommet a tenu une réunion d'organisation et huit séances plénières (1ère à 8ème).

B Participation à la phase de Tunis du Sommet

2 Les 174 Etats ci-après étaient représentés au Sommet:

Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo (Rép. du), Corée (Rép. de), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Erythrée, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lao (République démocratique populaire), Lesotho, Lettonie, L'ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie, Moldova, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire de Corée, République dominicaine, République islamique d'Iran, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Siège, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Sudafricaine (Rép.), Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

3 La Communauté européenne était représentée conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Sommet.

4 Les entités, organisations internationales et autres entités dont les noms suivent, ayant reçu une invitation permanente de l'Assemblée générale des Nations Unies à participer en qualité d'observateurs au Sommet, étaient représentées:

Palestine

Banque africaine de développement

Union africaine

Banque asiatique de développement

Communauté des Caraïbes

Communauté des pays de langue portugaise
Conseil de l'Europe
Communauté est-africaine
Banque interaméricaine de développement
Comité international de la Croix-Rouge
Organisation internationale de police criminelle
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Organisation internationale pour les migrations
Union interparlementaire
Ligue des Etats arabes
Organisation pour la coopération et le développement économiques
Organisation internationale de la francophonie
Organisation de la Conférence islamique
Ordre souverain militaire de Malte

5 Les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies dont les noms suivent étaient représentées:

Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Commission économique pour l'Europe (CEE)
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

6 Les organismes et programmes des Nations Unies dont les noms suivent étaient représentés:

Centre du commerce international (CCI)
Corps commun d'inspection (CCI)
Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme (HCDH)
Office des Nations Unies à Genève (ONUG)
Organisation des Nations Unies
Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)
Commission des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement
Commission des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (UNFIP)
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-HABITAT)
Groupe d'études des Nations Unies sur les TIC (UNICT)

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies (SLNG)
Fonds permanent des Nations Unies sur les questions autochtones
Université des Nations Unies (UNU)
Groupe de travail des Nations Unies sur la gouvernance de l'Internet
Organisation mondiale du tourisme (OMT)

7 Les institutions spécialisées et les organisations apparentées dont les noms suivent étaient représentées:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Fonds international de développement agricole (FIDA)
Organisation internationale du travail (OIT)
Union internationale des télécommunications (UIT)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
Union postale universelle (UPU)
Banque mondiale
Organisation mondiale de la santé (OMS)
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
Organisation météorologique mondiale (OMM)

8 Les autres organisations intergouvernementales ayant reçu une invitation et participant en qualité d'observateurs étaient:

Union africaine des télécommunications
Union africaine - NEPAD
Université virtuelle africaine (UVA)
Organisation des femmes arabes (AWO)
Organisation de la ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALESCO)
Union de radiodiffusion des Etats arabes (ASBU)
Institut Asie-Pacifique pour le développement de la radiodiffusion (AIBD)
Centro de cooperación regional para la educación de adultos en América latina y el Caribe (CREFAL)
Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe (CEDARE)
Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA)
Organisation des télécommunications du Commonwealth (OTC)
Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)
Conseil de l'Union européenne
Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)
Association européenne des exploitants de réseaux de télécommunication (ETNO)

Eutelsat IGO

Organisation des ingénieurs-conseils des industries du Golfe (GOIC)

Institut latino-américain de la communication éducative (ILCE)

Association internationale des Conseils économiques et sociaux et d'institutions similaires (IAESCSI)

Organisation internationale des télécommunications par satellites (ITSO)

Banque islamique de développement (BID)

Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)

Organisation ibéro-américaine de la jeunesse

Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)

Union postale panafricaine

Organisation régionale africaine de communications par satellites (RASCOM)

Communauté régionale dans le domaine des communications (RCC)

Réseau d'information technologique latino-américain (RITLA)

9 Six cent six organisations non gouvernementales ayant un statut consultatif auprès de l'ECOSOC ou accréditées au Sommet pendant son processus de préparation étaient aussi présentes.

10 Deux cent vingt-six entités du secteur privé et Membres de Secteur de l'UIT, accréditées au Sommet pendant son processus de préparation, étaient aussi présentes.

C Documents

11 La liste des documents soumis au Sommet est reproduite dans l'Annexe 1 du présent rapport.

D Cérémonie d'ouverture

12 A la cérémonie d'ouverture qui s'est déroulée dans la matinée du 16 novembre 2005, des allocutions ont été prononcées par Son Excellence M. Zine El Abidine BEN ALI, Président de la République tunisienne, Son Excellence M. Kofi ANNAN, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; Son Excellence M. Samuel SCHMID, Président de la Confédération suisse; Son Excellence M. Yoshio UTSUMI, Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications et Secrétaire général du Sommet; Mme Shirin EBADI, Présidente du Centre de défense des droits de l'homme; M. Craig BARRETT, Président du Conseil d'administration d'Intel Corporation; et Son Excellence M. Janis KARKLINS, Président du Comité de préparation de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information.

E Réunion d'organisation

13 Le Sommet mondial sur la société de l'information a tenu une réunion d'organisation le 16 novembre 2005 immédiatement avant la cérémonie d'ouverture.

F Adoption de l'ordre du jour de la réunion d'organisation

14 A la réunion d'organisation qu'il a tenue le 16 novembre 2005, le Sommet a adopté l'ordre du jour de la réunion d'organisation, tel qu'il est reproduit dans le Document WSIS-05/TUNIS/ADM/3. Cet ordre du jour est le suivant:

- 1 Ouverture de la phase de Tunis du Sommet
- 2 Adoption de l'ordre du jour de la réunion d'organisation
- 3 Election du Président du Sommet et du Président de la réunion d'organisation
- 4 Adoption de l'ordre du jour de la phase de Tunis du Sommet
- 5 Modification de l'article 7 du Règlement intérieur du Sommet
- 6 Election d'autres membres du Bureau de la phase de Tunis du Sommet
- 7 Organisation des travaux
- 8 Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
- 9 Rapport du Comité de préparation
- 10 Divers

G Election du Président de la phase de Tunis du Sommet et du Président de la réunion d'organisation

15 A sa réunion d'organisation, le Sommet a élu, par acclamation, Son Excellence M. Zine El Abidine BEN ALI, Président de la Tunisie, Président de la phase de Tunis.

16 A sa réunion d'organisation, le Sommet a élu, par acclamation, Son Excellence M. Montasser OUAILI, Ministre des technologies de la communication (Tunisie), Président de la réunion d'organisation de la phase de Tunis.

H Adoption de l'ordre du jour de la phase de Tunis du Sommet et autres questions d'organisation

17 A sa réunion d'organisation qu'il a tenue le 16 novembre 2005, le Sommet a adopté l'ordre du jour de la phase de Tunis, tel qu'il est reproduit dans le Document WSIS-05/TUNIS/DOC/1. Cet ordre du jour est le suivant:

- 1 Ouverture de la phase de Tunis du Sommet
- 2 Election du Président du Sommet et du Président de la réunion d'organisation
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Modification de l'article 7 du Règlement intérieur du Sommet
- 5 Election d'autres membres du Bureau du Sommet
- 6 Organisation des travaux
- 7 Pouvoirs des représentants présents au Sommet
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
- 8 Rapport du Comité de préparation
- 9 Débat général

- 10 Tables rondes et panel de haut niveau
- 11 Rapports sur les activités multi-parties prenantes
- 12 Adoption des documents finals
- 13 Adoption du rapport de la phase de Tunis du Sommet
- 14 Clôture du Sommet

I Modification de l'article 7 du Règlement intérieur du Sommet

18 A la réunion d'organisation qu'il a tenue le 16 novembre 2005, le Sommet a modifié l'article 7 de son Règlement intérieur, tel qu'il est reproduit dans le Document WSIS-05/TUNIS/DOC/2.

J Election d'autres membres du Bureau de la phase de Tunis du Sommet

Election de Vice-Présidents

19 A la réunion d'organisation qu'il a tenue le 16 novembre 2005, le Sommet a élu les 30 Vice-Présidents suivants:

Etats d'Afrique: Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Mali, Sénégal, Zambie.

Etats d'Asie: Inde, Indonésie, Iran, Philippines, Népal, Pakistan.

Etats d'Amérique latine et des Caraïbes: Argentine, Brésil, Mexique, Nicaragua, Trinité-et-Tobago, Venezuela.

Etats d'Europe orientale: Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Hongrie, Lettonie, Serbie-et-Monténégro.

Etats d'Europe occidentale et autres Etats: Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Norvège.

Election de deux Vice-Présidents de droit

20 A la réunion d'organisation qu'il a tenue le 16 novembre 2005, le Sommet a élu, par acclamation, M. Mohamed GHANNOUCHI, Premier Ministre de la République tunisienne, et M. Moritz LEUENBERGER, Vice-Président de la Confédération suisse, Vice-Présidents de droit.

Election du Rapporteur

21 A la réunion d'organisation qu'il a tenue le 16 novembre 2005, le Sommet a élu, par acclamation, M. George PAPADATOS (Grèce), Rapporteur.

K Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

22 A la réunion d'organisation qu'il a tenue le 16 novembre 2005, le Sommet a constitué une Commission de vérification des pouvoirs pour sa phase de Tunis, dont la composition est basée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs à la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Sommet a décidé de remplacer la Sierra Leone par le Nigéria et Sainte-Lucie par Trinité-et-Tobago. Les membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour la phase de Tunis du Sommet sont les suivants: Cameroun, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Nigéria, Panama, Portugal, Samoa et Trinité-et-Tobago.

L Rapport du Comité de préparation

23 A la réunion d'organisation qu'il a tenue le 16 novembre 2005, le Président du Comité de préparation, Son Excellence M. Janis KARKLINS (Lettonie), a fait une déclaration dans laquelle il a rendu compte du travail accompli au cours du processus préparatoire.

M Divers

24 Conformément au Règlement intérieur du Sommet, M. Yoshio UTSUMI, Secrétaire général de l'UIT, a exercé les fonctions de Secrétaire général du Sommet.

CHAPITRE III

Débat général

1 Le débat général tenu par le Sommet s'est déroulé de la première à la huitième séance plénière, du 16 au 18 novembre 2005.

2 La première séance plénière, qui s'est tenue le 16 novembre, a été présidée par les personnes dont le nom est indiqué ci-après (dans l'ordre chronologique): Son Excellence M. Zine El Abidine BEN ALI, Président de la Tunisie; et Son Excellence M. Mohamed GHANNOUCHI, Premier Ministre de la Tunisie. Des déclarations ont été faites par (dans l'ordre des interventions): Son Excellence M. Stjepan MESIC, Président de la République de Croatie; Son Excellence M. Fernando Dias DOS SANTOS, Premier Ministre de la République d'Angola; Son Excellence M. Obiang Nguema MBASOGO, Président de la République de Guinée équatoriale; Son Excellence Mme Luisa Dias DIOGO, Premier Ministre de la République du Mozambique; Son Excellence M. Thabo MBEKI, Président de la République sudafricaine; Son Excellence M. Assoumani AZALI, Président de l'Union des Comores; Son Excellence M. Robert MUGABE, Président de la République du Zimbabwe; Son Excellence le Colonel Ely OULD MOHAMED VALL, Président du Conseil militaire pour la justice et la démocratie de la République islamique de Mauritanie; Son Excellence M. Abdelaziz BOUTEFLIKA, Président de la République algérienne démocratique et populaire; Son Excellence Sheikh Abdulla Bin Khalifa AL-THANI, Premier Ministre de l'Etat du Qatar; Son Excellence M. Omer Hassan Ahmed ELBASHIR, Président de la République du Soudan; Son Excellence M. Emomali RAHMONOV, Président de la République du Tadjikistan; Son Excellence M. Alhaji ALIU MAHAMA, Vice-Président de la République du Ghana; Son Excellence la Très Honorable Libertina AMATHILA, Vice-Premier Ministre de la République de Namibie; Son Excellence M. Roberto Ignacio Gonzales PLANAS, Ministre des sciences informatiques et des communications de la République de Cuba; M. Serge TCHURUK, Président et P.-D. G. d'Alcatel; M. Robert Khan, Président et P.-D. G. de la Corporation for National Research Initiatives; M. Hans VAN GINKEL, Recteur de l'Université des Nations Unies (UNU); Mme Renate BLOEM, Présidente de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO); M. Tadashi ONODERA, Président et Directeur de KDDI Corporation.

3 La deuxième séance plénière, qui s'est tenue le 16 novembre, a été présidée par les personnes dont le nom est indiqué ci-après (dans l'ordre chronologique): Son Excellence Mme Vaira VIKE-FREIBERGA, Chef d'Etat de la République de Lettonie; Sa Majesté Bir Bikram SHAH GYANENDRA, Roi du Royaume du Népal; Son Honneur Lupando MWAPE, Vice-Président de la République de Zambie. Des déclarations ont été faites par (dans l'ordre des interventions): Sa Majesté Bir Bikram Shah GYANENDRA, Roi du Royaume du Népal; Son Excellence M. Ousmane Issoufi MAÏGA, Premier Ministre et Chef du Gouvernement de la République du Mali; Son Excellence M. Ivo Miro JOVIC, Président de la Présidence de Bosnie-Herzégovine; Son Excellence le Très Honorable Pakalitha Bethuel MOSISILI, Premier Ministre du Royaume du Lesotho; Son Excellence M. Olusegun OBASANJO, Président de la République fédérale du Nigéria; Son Excellence M. Denis SASSOU-NGUESSO, Président de la République du Congo; Son Excellence M. Jean-François NTOUTOUME EMANE, Premier Ministre de la République gabonaise; Son Excellence M. François Bozize YANGOUVONDA, Président de la République centrafricaine; Son Excellence Mme Vaira VIKE-FREIBERGA, Présidente de la République de Lettonie; Son Excellence le Général Emile LAHOUD, Président du Liban; Son Excellence M. Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal; Son Altesse Royale Lavaka ata ULUKALALA, Premier Ministre du Royaume des Tonga; Son Honneur

Lupando MWAPE, Vice-Président de la République de Zambie; Son Honneur Seretse Khama IAN KHAMA, Lieutenant général Vice-Président de la République du Botswana; Son Excellence M. Zoran SAMI, Président de l'Assemblée de Serbie-et-Monténégro; Son Excellence M. Mahmoud ABBAS, Président de la Palestine; Son Excellence M. Silvan SHALOM, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Etat d'Israël; Son Excellence M. Dayanidhi MARAN, Ministre des communications et de la technologie de l'information de la République de l'Inde; Mme Divina FRAU-MEIGS, Vice-Présidente de l'Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (IAMCR) (au nom du Groupe d'action de la société civile sur l'éducation, l'université et la recherche); M. Michel JARAUD, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM); M. Jean-Bernard LEVY, Président du Conseil d'administration et P.-D. G. de Vivendi Universal; M. Mark CAPALDI, Directeur adjoint de ECPAT International (au nom du Groupe de réflexion de la société civile sur les droits de l'enfant).

4 La troisième séance plénière, qui s'est tenue le 16 novembre, a été présidée par les personnes dont le nom est indiqué ci-après (dans l'ordre chronologique): Son Honneur Lupando MWAPE, Vice-Président de la République de Zambie; Son Excellence M. Gilberto GIL, Ministre de la culture de la République fédérative du Brésil; Son Excellence M. Michael LIAPIS, Ministre des transports et des communications de la Grèce. Des déclarations ont été faites par (dans l'ordre des interventions): Son Excellence M. José MONTILLA AGUILERA, Ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme de l'Espagne; Son Excellence M. Viktor BONDAR, Ministre des transports et des communications de l'Ukraine; Son Excellence M. Kálman KOVACS, Ministre de l'informatique et des communications de la République de Hongrie; Son Excellence M. Gilberto GIL, Ministre de la culture de la République fédérative du Brésil; Son Excellence, Mme Mari KIVINIEMI, Ministre du commerce extérieur et du développement de la Finlande; Son Excellence M. Lucio STANCA, Ministre de l'innovation et des technologies de l'Italie; Son Excellence M. Michael LIAPIS, Ministre des transports et des communications de la Grèce; Son Excellence M. Jorge ALVAREZ HOTH, Vice-Ministre du Mexique; M. Bernd PFAFFENBACH, Secrétaire d'Etat à l'Economie de la République fédérale d'Allemagne; M. Brendan TUOHY, Secrétaire général, Département des communications, ressources maritimes et naturelles de l'Irlande; Son Excellence M. Philippe BLANCHI, Ambassadeur et représentant permanent de la Principauté de Monaco; Mme Viviane REDING, Commissaire, Communauté européenne; Son Excellence Francesco BONET CASAS, Ambassadeur et représentant permanent de la Principauté d'Andorre; M. Tao DENG, Vice-Président de Huawei; Mme Florence E. ETTA-AKINAINA, Coordinatrice du projet sur la politique des TIC au Kenya (au nom du Groupe de réflexion sur les télécentres); Mme Katherine SIERRA, Vice-Présidente de la Banque mondiale; M. Jean-Philippe COURTOIS, Président de Microsoft International; M. Derrick DE KERCKHOVE, Directeur, Programme McLuhan, Faculté d'études d'informatique, Université de Toronto; M. Lirong SHI, Premier Vice-Président, ZTE Corporation; M. Luis DI BENEDETTO, Président, AHCET.

5 La quatrième séance plénière, qui s'est tenue le 17 novembre, a été présidée par les personnes dont le nom est indiqué ci-après (dans l'ordre chronologique): Son Excellence M. Abdoulaye WADE, chef d'Etat de la République du Sénégal; Son Excellence M. Kalman KOVACS, Ministre de l'informatique et des communications de la République de Hongrie; Son Excellence M. Andranik MARGARYAN, Premier Ministre de la République d'Arménie. Des déclarations ont été faites par (dans l'ordre des interventions): Son Excellence M. Driss JETTOU, Premier Ministre du Royaume du Maroc; Son Excellence M. Ju HUANG, Vice-Premier Ministre de la République populaire de Chine; Son Excellence M. Ahmad AL-ABDULLAH AL-AHMAD AL-SSABAH, Ministre des communications de l'Etat du Koweït; M. Plamen VATCHKOV, Président de l'Agence nationale des technologies de

l'information et des communications de la République de Bulgarie; Son Excellence M. Antanas Zenonas KAMINSKAS, Chancelier du Gouvernement de la République de Lituanie; Son Excellence M. Etienne SINATAMBOU, Ministre des technologies de l'information et des télécommunications de la République de Maurice; Son Excellence M. Virgilion L. PENA, Président de la Commission des technologies de l'information et de la communication des Philippines; Son Excellence M. Boon Yang LEE, Ministre de l'information, des communications et des arts de la République de Singapour; Son Excellence M. Sultan AL MANSOURY, Ministre des communications des Emirats arabes unis; Son Excellence M. Edgar SAVISAAR, Ministre des affaires économiques et des communications de la République d'Estonie; Son Excellence Mme Nadia AL-SAEED, Ministre des technologies de l'information et de la communication du Royaume hachémite de Jordanie; Son Excellence M. Leonid D. REIMAN, Ministre des technologies de l'information et des communications de la Fédération de Russie; Son Excellence M. Mohamed Bashir AL MOUNAJED, Ministre des télécommunications et des technologies de la République arabe syrienne; Son Excellence M. Sora-at KLINPRATOOM, Ministre de l'information et de la communication de la Thaïlande; Son Excellence M. Jun-Hyong ROH, Vice-Ministre de l'information et des communications de la République de Corée; M. Nyunt SWE, Représentant adjoint permanent de l'Union de Myanmar; Son Excellence Mme Sarala FERNANDO, Ambassadrice de la République socialiste démocratique de Sri Lanka; M. Mark J MWANDOSYA, Ministre des communications et des transports de la République-Unie de Tanzanie; M. Uffe Toudal PEDERSEN, Secrétaire permanent, Ministre des sciences, des technologies et de l'innovation du Danemark; M. Gudmundur ARNASON, Secrétaire permanent de l'Islande; Son Excellence Sheikh Al Fadel bin Mohamed BIN AHMED AL-HARTHY, Sous-Secrétaire au développement du Sultanat d'Oman; M. Janez MOZINA, Secrétaire d'Etat de la République de Slovénie; Mme Gillian MACINTYRE, Secrétaire permanente par intérim, Ministère de l'administration publique et de l'information de la République de Trinité-et-Tobago; Son Excellence M. Masood KHAN, Ambassadeur de la République islamique du Pakistan; Son Excellence M. François ROUX, Ambassadeur de Belgique; M. Koïchiro MATSUURA, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); M. Didier LOMBARD, P.-D. G., France Telecom; M. Yoshio UTSUMI, Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT); Mme Delphine Nana MEKOUNTER, Coordinatrice générale du Centre féminin pour la promotion du développement (CEFEPD) (au nom de la section "famille africaine" de la société civile); M. Masao NAKAMURA, P.-D. G. de NTT DoCoMo Inc.; M. Aidan WHITE, Secrétaire général de la Fédération internationale des journalistes; M. Abdoulie JANNEH, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA); M. Nicholas NEGROPONTE, Président du Media Lab du MIT et fondateur de l'Initiative "Un portable par enfant", pour le programme "Un ordinateur à 100 USD".

6 La cinquième séance plénière, qui s'est tenue le 17 novembre, a été présidée par les personnes dont le nom est indiqué ci-après (dans l'ordre chronologique): Son Excellence M. Mohamed GHANNOUCHI, Premier Ministre de la Tunisie; Son Excellence M. Sofyan A. DJALIL, Ministre des communications et de la technologie de l'information de la République d'Indonésie. Des déclarations ont été faites par (dans l'ordre des interventions): Son Excellence M. Andranik MARGARYAN, Premier Ministre de la République d'Arménie; Son Excellence M. Laurens-Jan BRINKHORST, Vice-Premier Ministre du Royaume des Pays-Bas; Son Excellence M. Martin MEYER, Ministre des transports et des télécommunications de la Principauté du Liechtenstein; Son Excellence M. Sofyan A. DJALIL, Ministre des communications et de la technologie de l'information de la République d'Indonésie; Son Excellence M. Carlos ALVAREZ, Ministre de l'économie du Chili; Son Excellence M. Tefera WALUWA, Ministre du renforcement des capacités de la République fédérale démocratique d'Ethiopie; Son Excellence M. Vladimir MOLOJEN, Ministre des technologies de l'information et des télécommunications de la République de Moldova; Son Excellence Mme Dana BEROVA, Ministre de l'informatique de la République

tchèque; Son Excellence M. Do TRUNG TA, Ministre de la République socialiste du Viet Nam; Son Excellence M. Heizo TAKENAKA, Ministre des affaires intérieures et des communications du Japon; Son Excellence M. José Mariano GAGO, Ministre des sciences, des technologies et de l'enseignement supérieur du Portugal; Son Excellence M. Pavol PROKOPOVIC, Ministre des transports, des postes et télécommunications de la République slovaque; Son Excellence Mme Gertrude KITEMBO, Ministre des postes, téléphones et télécommunications de la République démocratique du Congo; Son Excellence M. Binali YILDIRIM, Ministre des transports de la Turquie; M. Raymond JOHANSEN, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la Norvège; Son Excellence M. Janusz STANCZYK, Sous-Secrétaire du Ministre d'Etat des affaires étrangères de la République de Pologne; M. Kairat ABUSSEITOV, Représentant permanent de la République du Kazakhstan; Son Excellence M. Ricardo GONZALEZ ARENAS, Ambassadeur de la République orientale d'Uruguay; Son Excellence Mme Astrid DUFBORG, Ambassadrice de Suède; M. Guy-Olivier SEGOND, Président du Fonds de solidarité numérique; M. Jung NAM CHO, Vice-Président et P.-D. G. de SK Telecom; Mme Bruna MOLINA FAIDUTTI, Secrétaire générale adjointe de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies - FMANU (au nom du groupe de réflexion de la société civile sur les droits de l'homme); Mme Latha GAURI, Journaliste de OneWorld International, Membre du groupe Self Help, société en faveur de l'élimination de la pauvreté en milieu rural (au nom du groupe de réflexion de la société civile sur les populations locales)*.

7 La sixième séance plénière, qui s'est tenue le 17 novembre, a été présidée par les personnes dont le nom est indiqué ci-après (dans l'ordre chronologique): Son Excellence M. Sofyan A. DJALIL, Ministre des communications et de la technologie de l'information de la République d'Indonésie; Son Excellence M. Tarek KAMEL, Ministre des communications et de la technologie de l'information de la République arabe d'Egypte; Son Excellence Mme Magda SHNIN, Assistante du Ministre des Affaires étrangères pour les relations économiques internationales de la République arabe d'Egypte. Des déclarations ont été faites par (dans l'ordre des interventions): Son Excellence M. Moritz LEUENBERGER, Vice-Président de la Confédération suisse; Son Excellence l'Honorable Burchell WHITEMAN, Ministre de l'information de la Jamaïque; Son Excellence Mme Martha PINTO DE HART, Ministre des communications de la République de Colombie; Son Excellence M. Tarek KAMEL, Ministre des communications et de la technologie de l'information de la République arabe d'Egypte; Son Excellence M. Thierry BRETON, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de la France; M. Oscar Chinchilla Guzman, direction générale des télécommunications de la République du Guatemala; M. Franz MORAK, Secrétaire d'Etat à la Chancellerie fédérale de l'Autriche; Son Excellence M. Zsolt NAGY, Ministre des communications et de la technologie de l'information de la Roumanie; Son Excellence M. Lyonpo LEKI DORJI, Ministre de l'information et de la communication du Royaume du Bhoutan; Son Excellence M. Dzemali MEHAZI, Ministre des transports de l'ex-République yougoslave de Macédoine; Son Excellence Mme Margarita CEDENO DE FERNANDEZ, Première Dame et Ministre de la République dominicaine; Son Excellence M. Alexander LOMAIA, Ministre de l'éducation et de la science de la Géorgie; M. Jesus A. MEJA, Commissaire de la Commission nationale des télécommunications de la République du Honduras; M. Eduardo CALIX, Vice-Ministre des affaires étrangères d'El Salvador, Commissionnaire de Pueblo Panama; M. Tulio DEL BONO, Secrétaire d'Etat à la science et à la technologie de la République argentine; Mme Fay HOLTHUYZEN,

* Après l'intervention de Son Excellence M. Andranik MARGARYAN, Premier Ministre de la République d'Arménie, la Turquie a exercé son droit de réponse. De même, la Grèce a exercé son droit de réponse à la fin de la 6ème séance plénière en ce qui concerne la déclaration de Son Excellence M. Dzemali MEHAZI, Ministre des transports de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Secrétaire adjointe aux communications, Département des communications, technologie de l'information et arts de l'Australie; Son Excellence M. William JACOBY SALAZAR, Secrétaire exécutif du Conseil des sciences et de la technologie du Nicaragua; M. Winston ROBERTS, Stratège de l'information, Bibliothèque nationale de Nouvelle-Zélande; l'Honorable Mac HARB, Membre du Sénat du Canada; M. Jorelik TIBNON, Secrétaire du Ministère des transports de la République des Iles Marshall; Son Excellence Tanya VELLA, Ambassadrice de Malte; Mme Magaly PAZELLO, Development Alternatives with Women for a New Era - DAWN (au nom du groupe de réflexion de la société civile sur les questions de genre); M. Guy SEBBAN, Secrétaire général de la Chambre de commerce internationale (CCI); M. Amir DOSSAL, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (UNFIP); Mme Sussan TAHMASEBI, Membre fondatrice de l'Iranian Civil Society Organizations Training and Research Center (au nom de la section "famille Moyen-Orient/Asie occidentale" de la société civile); M. Philippe PETIT, Vice-Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

8 La septième séance plénière, qui s'est tenue le 18 novembre, a été présidée par les personnes dont le nom est indiqué ci-après (dans l'ordre chronologique): Son Excellence M. Mohamed GHANNOUCHI, Premier Ministre de la Tunisie; Son Excellence M. Mohammad SOLEYMANI, Ministre des communications et de la technologie de la République islamique d'Iran; Son Excellence M. Taieb HADHRI, Ministre de la recherche scientifique, de la technologie et du développement des compétences de la Tunisie; Son Excellence M. Jean-Michel HUBERT, Ambassadeur de la France. Des déclarations ont été faites par (dans l'ordre des interventions): Son Excellence M. Absalom THEMBA DLAMINI, Premier Ministre du Royaume du Swaziland; Son Excellence l'Archevêque John Patrick FOLEY, Saint-Siège; Son Excellence Mme Lynette EASTMOND, Ministre du commerce, de la consommation et du développement des entreprises de la Barbade; le très Honorable Abdul Moyeen KHAN, Ministre de la science et des technologies de l'information et de la communication de la République populaire du Bangladesh; Son Excellence Lim KENG YAU, Ministre de l'énergie, de l'eau et des communications de la Malaisie; Son Excellence M. Abdulamlk AL-MOALEMI, Ministre des communications de la République du Yémen; Son Excellence M. Mohamed SAEED, Ministre des transports et des communications de la République des Maldives; Son Honneur Palusalua FAAPO II, Ministre des communications et de la technologie de l'information de l'Etat indépendant du Samoa; Son Excellence M. Ali ABBASOV, Ministre des communications et des technologies de l'information de la République azerbaïdjanaise; Son Honneur Pehin Dato ABU BAKAR APONG, Ministre des communications du Brunéi Darussalam; Son Excellence M. John MARBURGER, Représentant spécial du Président et Conseiller du Président des Etats-Unis d'Amérique pour les questions relatives à la science et à la technologie; Son Excellence M. Ovidio DE JESUS AMARAE, Ministre des transports et des communications de la République démocratique de Timor-Leste; Son Excellence Mme Patricia KALIATI, Ministre de l'information et du tourisme du Malawi; Son Excellence M. Amirzai SANGUIN, Ministre des communications de l'Afghanistan; Son Excellence M. Mohammad SOLEYMANI, Ministre des communications et de la technologie de la République islamique d'Iran; Son Excellence Mme Hadja Aissatou BELA DIALLO, Ministre de l'information de la République de Guinée; Son Excellence M. Frederic DOHOU, Ministre de la communication et de la promotion des technologies nouvelles de la République du Bénin; M. James REGE, Secrétaire permanent de la République du Kenya; M. Juan Carlos SOLINES MORENO, Président du Conseil national des télécommunications (CONATEL) de l'Equateur; M. Chalalambos SOTERIOU, Planificateur de la stratégie des TIC de la République de Chypre; M. Asadjon KHODJAEV, Adjoint au Directeur général de l'Agence des communications et de l'information de la République d'Ouzbékistan; Son Excellence M. Sergei ALEINIK, Ambassadeur de la République du Bélarus; Son Excellence M. Kweronda RUHEMBA, Ambassadeur de la République de l'Ouganda; M. Armand TELITI, Vice-Ministre des travaux publics, transports et télécommunications de la République d'Albanie; M. Pier Ferdinando CASINI,

Président de l'Union interparlementaire (UIP); M. Robin D. GROSS, Directeur exécutif de IP Justice; M. Edouard DAYAN, Directeur général de l'Union postale universelle (UPU); M. Donald KABERUKA, Président de la Banque africaine de développement (BAfD); M. Mohamed TIJANI BEN JEMAA, Vice-Président de la Commission information et communication de la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI) (au nom de la communauté science et technologie de la société civile); M. Marcel A. BOISARD, Directeur exécutif de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR); Mme Maud DE BOER BUQUICCHIO, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe; Mme Lynn ST AMOUR, Présidente de l'Internet Society (ISOC); M. Shoji NISHIMOTO, Administrateur assistant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

9 La huitième séance plénière, qui s'est tenue le 18 novembre, a été présidée par les personnes dont le nom est indiqué ci-après (dans l'ordre chronologique): Son Excellence M. Moritz LEUENBERGER, Vice-Président de la Confédération suisse; Son Excellence M. Taieb HADHRI, Ministre de la recherche scientifique, de la technologie et du développement des compétences de la Tunisie; Son Excellence M. Masood KHAN, Ambassadeur de la République islamique du Pakistan; Son Excellence M. Mohamed GHANNOUCHI, Premier Ministre de la Tunisie; Son Excellence M. Zine El Abidine BEN ALI, Président de la Tunisie. Des déclarations ont été faites par (dans l'ordre des interventions): l'Honorable Andrew Robert YATILMAN, Secrétaire du Département des transports, communications et infrastructures des Etats fédérés de Micronésie; Son Excellence M. Mohamed Jamil MULLA, Ministre des communications et de l'informatique du Royaume d'Arabie saoudite; Son Excellence M. Adama FOFANA, Ministre des relations avec le Parlement et porte-parole du Gouvernement du Burkina Faso; Son Excellence M. Abdul Rahmane Mohamed CHALGHOM, Ministre des Affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste; Son Excellence M. Oumarou HADARY, Ministre des TIC de la République du Niger; Son Excellence M. Bountiem PHISSAMAY, Ministre auprès du Bureau du Premier Ministre de la République démocratique populaire lao; l'Honorable Nenneh MACDOUAL-GAYE, Secrétaire d'Etat à la communication, à l'information et aux technologies de la République de Gambie; Son Excellence M. Muktar DJUMALIEV, Ambassadeur et représentant permanent de la République kirghize; Son Excellence Mme Raquel Alexandra POITEVIEN CABRAL, Ambassadrice de la République bolivarienne du Venezuela; M. Sergio Antonio TORO, Directeur exécutif de la République de Bolivie; M. Rafael MUENTE, Chef du Bureau de l'Administration publique en ligne et des technologies de l'information du Pérou; Son Excellence M. Franz Graf von HARNONCOURT-UNVERZAGT, Président du Conseil des communications de l'Ordre souverain militaire de Malte; Son Excellence M. Adama SAMASSEKOU, Président du Comité de préparation de la phase de Genève du SMSI.

CHAPITRE IV

Tables rondes et panel de haut niveau

1 Conformément à une décision prise à la deuxième réunion du Comité de préparation de la phase de Tunis, le Sommet a convoqué deux tables rondes et un panel de haut niveau, respectivement, les 16 et 17 novembre 2005. Les deux tables rondes avaient pour objet d'offrir aux chefs d'Etat ou de gouvernement la possibilité de participer à un débat interactif sur le thème général "Des engagements aux actes: la mise en oeuvre après Tunis" avec les dirigeants des organisations internationales et des entités du secteur privé et de la société civile participant au Sommet. Le thème du panel de haut niveau, quant à lui, était "Les TIC au service du développement". Les représentants d'un certain nombre de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, du secteur privé et de la société civile y ont participé. Les trois manifestations faisaient partie du Sommet officiel (point 10 de l'ordre du jour).

2 On trouvera en annexe les rapports établis sur les deux tables rondes et le panel de haut niveau (voir les Annexes 2A, 2B et 2C).

CHAPITRE V

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1 Aux termes de l'article 5 du Règlement intérieur du Sommet mondial sur la société de l'information:

"Une Commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres est nommée au début du Sommet. Sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies au moment où se tiendra chaque phase du Sommet. Elle examine les pouvoirs des représentant(e)s et fait immédiatement rapport au Sommet."

2 A sa réunion d'organisation tenue le 16 novembre 2005, lors de la phase de Tunis, le Sommet mondial sur la société de l'information, conformément à l'article 5 de son Règlement intérieur, a nommé une Commission de vérification des pouvoirs dont la composition est basée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixantième session, à savoir: Cameroun, Chine, Panama, Portugal, Sainte-Lucie*, Samoa, Sierra Leone**, Fédération de Russie et Etats-Unis d'Amérique.

3 La Commission de vérification des pouvoirs a tenu sa réunion le 18 novembre 2005.

4 Mme Shelley-Ann Clarke-Hinds (Trinité-et-Tobago) a été élue Présidente de la Commission de vérification des pouvoirs à l'unanimité.

5 La Commission était saisie d'un mémorandum du Secrétaire général du Sommet, en date du 18 novembre 2005, concernant les pouvoirs des représentants des Etats et de la Communauté européenne au Sommet. Le Secrétaire de la Commission de vérification des pouvoirs a fait une déclaration relative au mémorandum du Secrétaire général du Sommet, dans laquelle il a, entre autres, mis à jour le mémorandum en indiquant les pouvoirs et les communications reçus après l'établissement du mémorandum initial.

6 Comme il est indiqué au paragraphe 1 du mémorandum et dans la déclaration y relative, les pouvoirs officiels des représentants au Sommet, présentés sous la forme requise aux articles 3 et 4 du Règlement intérieur du Sommet, avaient été reçus, au moment de la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, des 112 Etats ci-après et de la Communauté européenne:

Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Communauté européenne, Comores, Corée (République de), Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, El Salvador, Emirats arabes unis, Erythrée, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Islande, Israël, Italie, Japon, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, L'ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Marshall (Iles), Maurice, Micronésie, Monaco, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo,

* Trinité-et-Tobago a remplacé Sainte-Lucie.

** Le Nigéria a remplacé la Sierra Leone.

République populaire démocratique de Corée, Slovaquie, Rép. tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Samoa, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Sudafricaine (Rép.), Suède, Suisse, Swaziland, Tanzanie (République-Unie de), Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen.

7 Comme il est indiqué au paragraphe 2 du mémorandum et dans la déclaration y relative, des renseignements concernant la nomination des représentants des Etats au Sommet avaient été communiqués au Secrétaire général du Sommet, au moment de la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, au moyen d'une télécopie émanant du chef d'Etat ou de gouvernement ou du Ministre des affaires étrangères, ou d'une lettre ou d'une note verbale émanant de la mission concernée, par les 39 Etats suivants:

Afghanistan, Algérie, Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, Canada, Colombie, Costa Rica, Djibouti, Dominicaine (Rép.), Egypte, Equateur, Ethiopie, Ghana, Grèce, Guatemala, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Kazakhstan, Koweït, Kirghizistan, Lao (République démocratique populaire), Madagascar, Maroc, Mexique, Népal, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Moldova (République de), Saint-Siège, Sénégal, Slovénie, Sri Lanka, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie.

8 Comme il est indiqué au paragraphe 3 du mémorandum et dans la déclaration y relative, les 23 Etats indiqués ci-après participant au Sommet n'avaient, au moment de la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, communiqué au Secrétaire général du Sommet aucun renseignement concernant leurs représentants au Sommet:

Angola, Burundi, Centrafricaine (Rép.), Congo (Rép. du), Fidji, Gabon, Gambie, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Liban, Libéria, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Panama, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Togo, Tuvalu, Zimbabwe.

9 La Commission a décidé d'accepter les pouvoirs des représentants de tous les Etats et de la Communauté européenne cités dans le mémorandum susmentionné et dans la déclaration y relative, étant entendu que les pouvoirs officiels des représentants des Etats mentionnés aux paragraphes 7 et 8 ci-dessus seraient communiqués au Secrétaire général du Sommet dans les plus brefs délais.

10 La Commission a adopté le projet de résolution ci-après sans procéder à un vote:

"La Commission de vérification des pouvoirs,

"Ayant examiné les pouvoirs des représentants au Sommet mondial sur la société de l'information, mentionnés dans le mémorandum du Secrétaire général du Sommet, en date du 18 novembre 2005,

"Accepte les pouvoirs des représentants des Etats et de la Communauté européenne mentionnés dans ce mémorandum."

11 La Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander au Sommet d'adopter un projet de résolution (voir le paragraphe 13 ci-dessous).

12 Compte tenu de ce qui précède, le présent rapport est soumis au Sommet.

Recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs

13 La Commission de vérification des pouvoirs recommande au Sommet d'adopter le projet de résolution suivant:

"Pouvoirs des représentants au Sommet mondial sur la société de l'information"

"Le Sommet mondial sur la société de l'information,

"Ayant examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et la recommandation qui y figure,

"Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs."

Mesures prises par le Sommet

14 A la huitième séance plénière qu'il a tenue le 18 novembre 2005, le Sommet a examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (WSIS-05/TUNIS/DOC/8(Rév.1)).

15 Le Sommet a adopté le projet de Résolution que lui avait recommandé d'adopter la Commission dans son rapport (pour le texte de la résolution, voir le Chapitre 1, Section C du présent rapport).

16 L'Annexe A ci-après a été publiée le 18 novembre à 19 heures, après mise à jour.

Annexe A

Situation concernant les pouvoirs au 18 novembre à 19 heures

1 Les pouvoirs officiels des représentants au Sommet, présentés sous la forme requise aux termes des articles 3 et 4 du Règlement intérieur du Sommet, avaient été reçus, le 18 novembre à 19 heures, des 118 Etats ci-après et de la Communauté européenne:

Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Communauté européenne, Comores, Corée (République de), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, El Salvador, Emirats arabes unis, Erythrée, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Islande, Israël, Italie, Japon, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, L'ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Marshall (Iles), Maurice, Mexique, Micronésie, Moldova (Rép. de), Monaco, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Slovaquie, Rép. tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Samoa, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Soudanaise (Rép.), Suède, Suisse, Swaziland, Tanzanie (République-Unie de), Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen.

2 Des renseignements concernant la nomination des représentants des Etats au Sommet avaient été communiqués au Secrétaire général du Sommet, le 18 novembre à 19 heures, au moyen d'une télécopie émanant du chef d'Etat ou du gouvernement ou du Ministre des affaires étrangères ou d'une lettre ou d'une note verbale émanant de la mission concernée, par les 34 Etats suivants:

Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Azerbaïdjan, Canada, Colombie, Djibouti, Dominicaine (Rép.), Egypte, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guatemala, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Kazakhstan, Koweït, Kirghizistan, Lao (République démocratique populaire), Madagascar, Maroc, Népal, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Saint-Siège, Sénégal, Slovénie, Sri Lanka, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie.

3 Les 21 Etats indiqués ci-après participant au Sommet n'avaient, le 18 novembre à 19 heures, communiqué au Secrétaire général du Sommet aucun renseignement concernant leurs représentants au Sommet:

Burundi, Centrafricaine (Rép.), Congo (Rép. du), Fidji, Gabon, Gambie, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Liban, Libéria, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Panama, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Togo, Zimbabwe.

CHAPITRE VI

Rapports sur les activités multi-parties prenantes

1 Après le débat général qui a eu lieu à la cinquième séance plénière (point 9 de l'ordre du jour), les rapports ci-après sur les activités multi-parties prenantes (point 11 de l'ordre du jour) ont été présentés au Sommet par (dans l'ordre chronologique): M. Jean REVEILLON, Président de l'Association WEMF: deuxième Forum mondial des médias électroniques, et M. José Luis MACHINEA, Secrétaire exécutif de la CEPALC: initiative commune CEPALC/CEA/CESAO/CESAP/UIT/OCDE/CNUCED/UNESCO/Banque mondiale/ECOSTAT et réunion thématique "Mesurer la société de l'information".

2 A la huitième séance plénière, après la clôture du débat général (point 9 de l'ordre du jour), les rapports ci-après sur les activités multi-parties prenantes (point 11 de l'ordre du jour) ont été présentés au Sommet par (dans l'ordre chronologique): Mme Titi AKINSANMI, modératrice au niveau mondial du Groupe de la jeunesse du SMSI, SchoolNet Africa: campagnes nationales en faveur des jeunes et l'après-Tunis pour les jeunes; M. Richard MCCORMICK, Président honoraire de la Chambre de commerce internationale: "Point de vue des entreprises sur les enjeux de la société de l'information"; M. Shuichi IWATA, Président du CODATA, Conseil international pour la science: l'information comme bien commun pour les initiatives scientifiques; M. Robert AYMAR, Directeur général du CERN: recherche et réseau d'éducation en Afrique; Mme Elizabeth LONGWORTH, Directrice de la Division de la société de l'information à l'UNESCO: manifestations de l'UNESCO tenues en parallèle pendant la phase de Tunis du SMSI; Mme Inès CHERMITI, Association Jeunes-Sciences de Tunisie (au nom du Congrès mondial des jeunes): message adressé par les jeunes aux chefs d'Etat et de gouvernement et aux organisations internationales; M. Joe SHIRLEY, Jr, Président de la Nation Navajo/OCCAM: les peuples autochtones et la société de l'information; M. José Antonio OCAMPO, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies: Groupe d'études sur les TIC de l'Organisation des Nations Unies et sa contribution au SMSI; M. Mondher BEN AYED, Union tunisienne pour l'industrie, le commerce et l'artisanat (UTICA): manifestations d'UTICA pendant la phase de Tunis du SMSI; M. Karmelo SAENZ DE LA MANZA, Président de l'Association des municipalités basques et M. Abbes MOSHEN, Maire de Tunis et Président de l'Association des municipalités tunisiennes: deuxième Sommet mondial des villes et des autorités locales sur la société de l'information; M. Alex BYRNE, Président de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions: "Bibliothèques - la société de l'information en marche"; Mme Viola KREBS, Secrétaire générale d'IC Volontaires: "Conférences et campagne sur le bénévolat et les TIC"; M. Hiroshi KAWAMURA, représentant pour le SMSI du consortium DAISY: Forum mondial sur les handicaps dans la société de l'information; Mme Lettie TEMBO-LONGWE, Présidente par intérim du Groupe de réflexion sur les questions de genre du SMSI/Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires: "Mise en oeuvre du SMSI: Groupe de réflexion sur les questions de genre avant, pendant et après Tunis"; Son Excellence Mme Essayed NAGIA, Membre de la Commission de l'Union africaine: rapport relatif à la "table ronde" pour un cyberspace multilingue avec la participation de tous dans la société de l'information et du savoir partagé; M. Francis MUGUET, Directeur du Laboratoire de développement de l'information scientifique de l'ENSTA: accès ouvert à l'information scientifique; Mme Rinalia ABDUL RAHIM, Directrice exécutive de Global Knowledge Partnership (GKP): Forum Global Knowledge Partnership; M. Roberto BLOIS, Vice-Secrétaire général de l'UIT: manifestations de l'UIT pendant la phase de Tunis du SMSI.

3 Lorsqu'il a présenté son rapport sur le deuxième Forum mondial des médias électroniques, M. Jean REVEILLON, Président de l'Association WEMF, a évoqué le "Message du deuxième Forum WEMF au SMSI". Ce message, qui a été adopté par le deuxième Forum WEMF, le 16 novembre 2005, a été soumis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et transmis, le 12 décembre 2005, par le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information, M. Shashi Tharoor, au Secrétaire général du Sommet, M. Yoshio Utsumi. Le texte de ce message est publié sur le site:

http://www.itu.int/wsis/documents/listing.asp?lang=en&c_event=s|2&c_type=co|ngo.

4 Par ailleurs, lorsqu'ils ont présenté leur rapport sur le second Sommet mondial des villes et des autorités locales sur la société de l'information, M. Karmelo SAENZ DE LA MANZA, Président de l'Association des municipalités basques et M. Abbes MOSHEN, Maire de Tunis et Président de l'Association des municipalités tunisiennes, ont évoqué la Déclaration politique de ce Sommet, adoptée à Bilbao le 11 novembre 2005. Cette Déclaration a été remise au Secrétaire général du Sommet, M. Yoshio Utsumi, et publiée à l'adresse suivante:

http://www.itu.int/wsis/documents/listing.asp?lang=en&c_event=s|2&c_type=co|ngo.

CHAPITRE VII

Adoption de l'"Engagement de Tunis"

- 1 Sur recommandation du Comité de préparation, le Sommet a examiné le projet d'"Engagement de Tunis" qui lui avait été transmis sous couvert d'une note du Président du Comité de préparation (WSIS-05/TUNIS/DOC/7).
- 2 A sa huitième séance plénière, le 18 novembre 2005, le Sommet a adopté l'"Engagement de Tunis" à l'unanimité (le texte de l'Engagement de Tunis fait l'objet de la section 1 du Chapitre I, du présent Rapport).

3 La note interprétative suivante a été communiquée au Secrétariat exécutif:

A Note interprétative communiquée par les Etats-Unis d'Amérique:

- 1) Les Etats-Unis se félicitent d'adhérer au consensus sur l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, étape décisive dans les efforts que la communauté internationale déploie pour édifier la société de l'information. Les Etats-Unis demandent que la présente note interprétative figure dans les actes écrits du présent Sommet; notre adhésion au consensus est fondée, en partie, sur les éléments de cette interprétation.
- 2) Les Etats-Unis insistent sur le fait que le droit à la liberté d'opinion et d'expression, qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit, (Article 19 de la Déclaration des droits de l'homme) ainsi que la liberté de la presse, sont les fondements essentiels de la société de l'information.
- 3) Tout au long du processus, le travail du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a reposé sur l'inclusion de multiples parties prenantes. Les Etats-Unis sont fermement convaincus que cette approche inclusive doit être maintenue. Ainsi, la mise en oeuvre et le suivi des résultats positifs de ce Sommet auront assurément pour effet d'apporter à tous les bienfaits de la société du numérique. Dans ce contexte, les Etats-Unis souhaitent rappeler que l'Annexe de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information est simplement indicative, et non pas exhaustive. Par ailleurs, les Etats-Unis envisagent que, nonobstant les références spécifiques au rôle des gouvernements (paragraphe 8 de l'Engagement de Tunis et paragraphe 85 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information), les processus de mise en oeuvre et de suivi des résultats du Sommet, notamment en ce qui concerne le Forum sur la gouvernance de l'Internet, les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les organisations internationales et les organisations régionales oeuvreront ensemble, de telle sorte que leurs capacités et leurs contributions combinées soient optimisées.
- 4) Les Etats-Unis notent par ailleurs que l'Agenda pour la société de l'information définit un rôle pour l'ECOSOC, ainsi que, éventuellement, pour la Commission de la science et de la technique au service du développement, dans le suivi des conclusions du Sommet. Nous nous attendons que l'intégration du suivi du SMSI dans le mandat de l'ECOSOC s'inscrive dans le cadre général de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, réforme nécessaire pour accroître l'efficacité et l'efficacités des nombreuses organisations qui constituent le système des Nations Unies.
- 5) Les Etats-Unis interprètent l'expression "droit au développement" (paragraphe 3 de l'Engagement de Tunis) comme signifiant que chacun doit avoir le droit de développer ses capacités, notamment intellectuelles, dans la mesure du possible, en exerçant ses droits civils et politiques dans leur intégralité. L'insuffisance du niveau du développement ne saurait être invoquée pour justifier une quelconque atteinte aux droits de l'homme.

- 6) Les Etats-Unis notent les nombreuses références que l'on relève aussi bien dans l'Engagement de Tunis que dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information à l'importance d'une bonne gouvernance pour la société de l'information. Selon l'interprétation des Etats-Unis, ces références à une "bonne gouvernance" renvoient à des politiques économiques saines (notamment favorables à la concurrence), à des institutions démocratiques solides et répondant, en toute transparence, aux besoins des populations, enfin au respect des droits de l'homme et du principe de primauté du droit.
- 7) Les Etats-Unis considèrent que le dialogue volontariste sur les questions relatives à la responsabilité sociale et à la bonne gouvernance des sociétés transnationales visé au paragraphe 17 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information concerne nécessairement toutes les parties prenantes, notamment les sociétés nationales et les sociétés transnationales.
- 8) Les Etats-Unis interprètent la référence (paragraphe 31 de l'Engagement de Tunis) à un système commercial multilatéral universel, reposant sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable, comme couvrant la véritable libéralisation du commerce au sens du paragraphe 27 du document publié en 2005 par l'Organisation des Nations Unies sur les résultats du Sommet mondial (A/60/L.1). Comme cela est précisé dans ce document, la libéralisation des échanges commerciaux est de nature à stimuler le développement dans le monde entier, de sorte que le commerce contribue au maximum à promouvoir la croissance économique, l'emploi et le développement pour tous.
- 9) Les Etats-Unis interprètent les références aux transferts de technologies qui figurent aux paragraphes 8-9, 49, 54 et 89 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, notamment celles qui portent spécifiquement sur "des conditions convenues d'un commun accord" comme signifiant que, dans le cas de technologies et de savoir-faire assortis de droits de propriété intellectuelle, de tels transferts doivent toujours avoir lieu selon des conditions librement négociées et convenues d'un commun accord, que les auteurs et les bénéficiaires de ces transferts soient des gouvernements, ou des entités privées, ou d'autres entités.

CHAPITRE VIII

Adoption de l'"Agenda de Tunis pour la société de l'information"

1 Sur recommandation du Comité de préparation, le Sommet a examiné le projet d'"Agenda de Tunis pour la société de l'information", qui lui avait été transmis sous couvert d'une note du Président du Comité de préparation (WSIS-05/TUNIS/DOC/6(Rév.1)).

2 A sa huitième séance plénière, le 18 novembre 2005, le Sommet a adopté l'"Agenda de Tunis pour la société de l'information" à l'unanimité (le texte de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information fait l'objet de la section B du Chapitre I du présent Rapport).

3 Les notes interprétatives suivantes ont été communiquées au Secrétariat exécutif:

A Note interprétative communiquée par le Costa Rica:

Concernant l'"Agenda de Tunis pour la société de l'information"
(Document WSIS-05/TUNIS/DOC/6(Rév.1)):

Paragraphe 13. Selon l'interprétation du Costa Rica, aucun des termes de ce paragraphe n'empêche notre pays de maintenir sa politique, selon laquelle les investissements publics dans le secteur des TIC continuent et continueront d'être une priorité nationale, comme moyen idéal de faire en sorte que chacun bénéficie des bienfaits des TIC, partout et de façon équitable et abordable.

Paragraphe 14. Selon l'interprétation du Costa Rica, il importe que les investissements requis pour les infrastructures TIC et pour le développement de nouveaux services soient disponibles, que ces investissements proviennent du secteur public ou du secteur privé.

Paragraphe 16. Le Costa Rica fait observer que, compte tenu de la réalité nationale et des structures institutionnelles du pays, les investissements consacrés aux TIC ont été et continuent d'être essentiellement publics.

Paragraphe 21. Selon l'interprétation du Costa Rica, le financement public de l'accès aux TIC peut comprendre une composante d'investissement direct de l'Etat dans les infrastructures TIC.

B Note interprétative communiquée par les Etats-Unis d'Amérique:

La note interprétative communiquée par les Etats-Unis d'Amérique, dont le texte est reproduit dans le Chapitre VII ci-dessus, comporte lui aussi des références à l'"Agenda de Tunis pour la société de l'information". Pour de plus amples détails, se reporter au Chapitre VII, section A.

CHAPITRE IX

Adoption du projet de rapport de la phase de Tunis du Sommet

- 1 A la huitième séance plénière, le 18 novembre 2005, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la phase de Tunis du Sommet (WSIS-05/TUNIS/DOC/9).
- 2 A cette même séance, le Sommet a adopté le projet de rapport et autorisé le Rapporteur à finaliser ce document.

CHAPITRE X

Clôture de la phase de Tunis du Sommet

1 A la huitième séance plénière, le 18 novembre 2005, des allocutions de clôture ont été prononcées par Son Excellence M. Yoshio UTSUMI, Secrétaire général de l'UIT et Secrétaire général du Sommet; Son Excellence M. Moritz LEUENBERGER, Vice-Président de la Confédération suisse et Son Excellence M. Zine El Abidine BEN ALI, Président de la République de Tunisie.

2 A cette même séance, le Président de la République de Tunisie a prononcé la clôture de la phase de Tunis du SMSI.

ANNEXE 1

Liste des documents examinés au Sommet

A Les documents suivants ont été examinés au Sommet:

- 1) Avant-projet d'ordre du jour de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information (WSIS-05/TUNIS/DOC/1).
- 2) Projet de modification de l'article 7 du Règlement intérieur du Sommet mondial sur la société de l'information (WSIS-05/TUNIS/DOC/2).
- 3) Structure de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information (WSIS-05/TUNIS/DOC/3).
- 4) Rapport sur le processus de préparation de la seconde phase du Sommet (WSIS-05/TUNIS/DOC/4).
- 5) Rapport sur l'inventaire des activités liées au SMSI (WSIS-05/TUNIS/DOC/5).
- 6) "Agenda de Tunis pour la société de l'information" (WSIS-05/TUNIS/DOC/6(Rév.1)).
- 7) "Engagement de Tunis" (WSIS-05/TUNIS/DOC/7).
- 8) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs au Sommet mondial sur la société de l'information (WSIS-05/TUNIS/DOC/8(Rév.1)).
- 9) Projet de Rapport de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information (WSIS-05/TUNIS/DOC/9).

B Documents administratifs:

- 1) Information pour les participants (WSIS-05/TUNIS/ADM/1).
- 2) Ordre du jour annoté de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information (WSIS-05/TUNIS/ADM/2).
- 3) Projet d'ordre du jour de la réunion d'organisation de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information (WSIS-05/TUNIS/ADM/3).
- 4) Lignes directrices pour la distribution sur le site du Sommet de publications, de documents et de tout autre type d'imprimé (WSIS-05/TUNIS/ADM/4).
- 5) Lignes directrices relatives au déroulement d'événements parallèles (WSIS-05/TUNIS/ADM/5).
- 6) Projet d'ordre du jour de la huitième et dernière séance plénière (WSIS-05/TUNIS/ADM/6).

ANNEXE 2A

SMSI - Table ronde I

"Des engagements aux actes: la mise en oeuvre après Tunis"

La première table ronde du SMSI, s'est tenue sur le thème "Des engagements aux actes: la mise en oeuvre après Tunis" le 17 novembre 2005, à Tunis. Il s'agissait d'un débat ouvert, enrichi par les éléments d'information communiqués sous forme de données d'expérience par divers pays, ainsi qu'un certain nombre de suggestions d'ordre pratique. Le modérateur était M. Guy-Olivier Segond, Président du Fonds de solidarité numérique. Neuf chefs d'Etat ou de gouvernement et Ministres, 4 représentants des organisations internationales, 3 représentants du secteur privé et 2 représentants de la société civile ont participé à cette table ronde à haut niveau.

Les débats ont été centrés essentiellement sur les politiques et stratégies propres à faciliter le développement de la société de l'information. La phase de Tunis du Sommet étant placée sous le signe de l'action, de nombreuses contributions relataient les plans d'activité des parties prenantes.

Les participants ont relevé que pour réduire la fracture numérique, il fallait élaborer, sur le triple plan national, régional et international, un certain nombre de stratégies différentes, définies en fonction des caractéristiques propres des pays et des régions, notamment des éléments culturels. Bon nombre de pays ont progressé sensiblement dans l'élaboration de cyberstratégies et de cyberpolitiques exhaustives. Toutefois, il faut souligner qu'en raison de la dynamique de l'innovation qui caractérise le secteur des TIC, ces stratégies et ces politiques doivent être adaptées en continu. De l'avis des participants, trois éléments - les partenariats, une approche multi-parties prenantes et une coopération internationale renforcée - sont les clés du succès, et appellent donc une attention renouvelée.

Les participants se sont largement accordés à reconnaître qu'il fallait déployer des investissements massifs dans les infrastructures pour parvenir à un accès universel. Mais il a été relevé que les ressources financières dépendent des forces du marché et ne parviennent pas toujours aux communautés les plus pauvres dans les régions insuffisamment desservies. A cet égard, il faut établir des mécanismes de financement novateurs.

Les participants ne se sont pas seulement intéressés aux questions d'infrastructure - les contenus appellent davantage d'attention de la part de toutes les parties prenantes. C'est ainsi qu'il faut résoudre un problème de plus en plus important: définir les moyens qui permettraient de faciliter le développement de contenus locaux en langues locales. En effet, on peut voir dans l'exclusion des langues indigènes l'un des principaux obstacles au développement continu de la société de l'information.

De l'avis des participants, pour édifier une société de l'information durable, il faut que les parties prenantes accordent davantage d'attention au développement des capacités humaines. Compte tenu du rôle de plus en plus grand des nouveaux services de cybersanté, de cybergouvernement, de cyberapprentissage, etc., il faut que les parties prenantes garantissent une société de l'information absolument inclusive, car il est nécessaire de prévenir l'apparition de nouvelles fractures.

Plusieurs interventions ont fait apparaître que les parties prenantes devaient accorder davantage d'attention à la jeunesse. Ce sont les jeunes qui sont en mesure d'innover et de poursuivre le développement continu de la société, et il faut donc qu'ils puissent accéder à la société de l'information et y participer par tous les moyens de leur choix. Des cyberstratégies donnant la

priorité aux jeunes, à moyen et à long terme, peuvent déboucher sur une évolution structurelle des économies. Par ailleurs, les questions de genre devraient être considérées plus souvent, tout particulièrement les mesures propres à susciter une participation plus équilibrée des femmes et des hommes.

Les participants ont relevé que l'importante dynamique de l'innovation dans le secteur des TIC appelle un réexamen continu des stratégies nationales de développement de la société de l'information. La rapide évolution des techniques offre tout particulièrement aux pays en développement de nouvelles possibilités de connectivité améliorée et de plus grandes fonctionnalités des TIC acquises. Mais il demeure que les pays ne doivent pas perdre de vue les objectifs fixés pour le moyen terme et le long terme, et qu'ils leur faut donc se tenir au fait de l'évolution.

En ce qui concerne les diverses stratégies propres à promouvoir la connectivité, bon nombre de représentants de pays en développement ont estimé qu'en ciblant les efforts à l'échelle des communautés en un premier temps, il serait peut-être possible d'obtenir des résultats tangibles à très brève échéance, même sans moyens financiers importants. Il serait sans doute extrêmement utile de faciliter la mise en place de centres multimédias ou de centres de connaissance, grâce auxquels on pourrait disposer à moyen terme et à long terme d'un volant suffisant de capacités humaines pour être en mesure de commencer à bénéficier des avantages qu'offrent les TIC.

Le rôle prédominant du secteur privé dans le développement de la société de l'information a été mis en évidence. L'un des problèmes qui se posent aux parties prenantes est en l'occurrence de définir des modèles d'activité économiques appropriés, garantissant la rentabilité des investissements, même dans le monde en développement. Par ailleurs, lorsque l'accessibilité financière est l'un des principaux problèmes qui font obstacle à la diffusion des TIC, le rôle potentiel de mécanismes de financement novateurs devient capital.

Les participants ont relevé que le suivi de la progression de la société de l'information est déterminant. L'utilisation de divers moyens offrant la possibilité de mesurer l'évolution des TIC doit permettre d'élaborer des outils d'optimisation de la prise de décisions de politique générale, à l'échelle nationale comme sur le plan international. Dans ce domaine, il reste encore beaucoup à faire. Certains pays éprouvent des difficultés à établir des statistiques fiables et comparables. A cet égard, l'assistance de certaines parties prenantes, notamment des organisations internationales, est extrêmement précieuse.

Participants:

Modérateur: M. Guy-Olivier SEGOND, Président, Fonds de solidarité numérique

Secrétaire: M. Abdelkrim BOUSSAID, Union internationale des télécommunications

Chefs d'Etat ou de gouvernement et Ministres (par ordre alphabétique)

S. E. M. Laurens-Jan BRINKHORST, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires économiques, Pays-Bas

S. E. Mme Luísa DIAS DIOGO, Premier Ministre, Mozambique

S. E. M. José Mariano GAGO, Ministre des sciences, des technologies et de l'enseignement supérieur, Portugal

S. E. M. Tarek KAMEL, Ministre des technologies de la communication et de l'information, Egypte

S. E. Dato' Seri Lim KENG YAIK, Ministre de l'énergie, des ressources en eau et des communications, Malaisie

S. E. M. Abdul Moyeen KHAN, Ministre des sciences et des TIC, Bangladesh

S. E. Alhaji Aliu MAHAMA, Vice-Président, République du Ghana

S. E. M. Zsolt NAGY, Ministre des technologies de la communication et de l'information,
Roumanie

S. E. M. Gaspar TARTE, Secrétariat national à l'innovation, République du Panama

Organisations internationales (par ordre alphabétique)

M. Paolo GARONNA, Responsable, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
(CENUE)

M. Kim HAK-SU, Secrétaire exécutif, Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et le
Pacifique (CENUAP)

M. Supachai PANITCHPAKDI, Secrétaire général, Conférence des Nations Unies sur le commerce
et le développement (CNUCED)

Mme Katherine SIERRA, Vice-Présidente, Banque mondiale

Secteur privé (par ordre alphabétique)

M. Kiran KARNIK, Président, NASSCOM

M. Ahmed MAHJOUR, Président Directeur général, Tunisie Telecom

M. Paul TWOMEY, Chief Executive Officer, ICANN

Société civile (par ordre alphabétique)

M. Gbenga SESAN, Programme Manager of the Lagos Digital Village, Junior Achievement of
Nigeria

M. Parminder Jeet SINGH, Executive Director, IT for Change

ANNEXE 2B

SMSI - Table ronde II:

"Des engagements aux actes: la mise en oeuvre après Tunis"

La seconde table ronde du SMSI s'est tenue sur le thème "Des engagements aux actes: la mise en oeuvre après Tunis" dans l'après-midi du 17 novembre 2005. Il s'agissait d'un débat ouvert, enrichi par les éléments d'information communiqués sous forme de données d'expérience par divers pays, ainsi qu'un certain nombre de suggestions d'ordre pratique. Le modérateur était M. Yoshinori Imai, Executive Editor, NHK (Japan Broadcasting Corporation). Dix chefs d'Etat ou de gouvernement et Ministres, 4 représentants des organisations internationales, 2 représentants du secteur privé et 4 représentants de la société civile ont participé à cette table ronde à haut niveau.

Cette seconde table ronde a été l'occasion de traiter des résultats obtenus et des problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre des cibles et objectifs du Plan d'action de Genève. Les participants ont relevé que la mise en oeuvre des stratégies et politiques relatives aux TIC, notamment en ce qui concerne la libéralisation et la privatisation des opérateurs de télécommunication d'Etat, les diverses techniques disponibles et le recours aux partenariats, ne peut pas se faire selon un modèle unique. Par ailleurs, les participants se sont accordés à reconnaître que les pays doivent élaborer des stratégies et des solutions tenant compte de leurs caractéristiques et ressources spécifiques.

Il est apparu que les possibilités qui s'offrent dans le secteur des TIC peuvent varier d'un pays à l'autre, de sorte que les différentes nations confèrent une importance variable à tel ou tel élément, qu'il s'agisse des technologies disponibles pour assurer la connectivité (filaires ou hertziennes, bande étroite ou large bande ...) ou des applications (cybergouvernement, cybersanté, cyberapprentissage, cyberagriculture ...). Plus particulièrement, les représentants des pays en développement ont rappelé qu'en raison de leurs ressources financières limitées et d'autres problèmes procédant directement du développement lui-même, il faut établir des priorités.

Parmi les principaux problèmes cités dans l'édification d'une société de l'information véritablement inclusive, les participants ont mentionné plus particulièrement l'élargissement des infrastructures, l'amélioration de l'accessibilité, notamment financière, des TIC, et la disponibilité de ressources financières suffisantes pour mettre en oeuvre les plans nationaux. Il a été précisé par ailleurs que l'efficacité des stratégies TIC est renforcée lorsque ces stratégies sont étroitement liées aux plans de développement nationaux, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la recherche scientifique et du commerce. Les représentants du secteur privé ont rendu compte des progrès réalisés dans la réduction du coût d'accès des technologies fondamentales, de la téléphonie mobile par exemple. Ils ont relevé par ailleurs que les gouvernements jouent un rôle fondamental lorsqu'ils suscitent des conditions propices à la croissance du secteur des télécommunications.

Les participants ont indiqué que, tout au long du processus du SMSI, des progrès significatifs ont été réalisés dans l'édification de la société de l'information. Néanmoins, beaucoup de problèmes restent à traiter. Ainsi, pour édifier une société de l'information autonome, les pays doivent établir des structures institutionnelles solides, facilitant la concrétisation, dans le secteur des TIC, d'un contexte favorable à la concurrence. Pour de nombreux pays, il demeure difficile de cerner le modèle de réglementation le plus efficace. A cet égard, l'appui des organisations internationales et

des institutions de développement est des plus précieux. Le secteur des TIC évolue très rapidement, et sa nature même change avec le progrès technologique. Les décideurs, tout comme les régulateurs se heurtent à des problèmes nouveaux qui appellent une coopération internationale, à tout le moins sous forme de comparaisons des meilleures pratiques.

Tous les orateurs ont reconnu l'incidence économique positive des TIC, au niveau national. Les TIC sont un facteur d'accroissement de la productivité, et la clé de l'accès à de nouveaux marchés. Pour nombre d'entités, elles représentent la seule possibilité d'internationalisation de l'activité. Les participants ont également relevé que les TIC offrent aux pays eux-mêmes d'importantes possibilités de gains d'efficacité. Des cyberapplications innovantes permettent de proposer un nombre croissant de services administratifs grâce aux TIC. Néanmoins, le succès de la cybergouvernance ne dépend pas exclusivement des infrastructures d'accès. Pour bénéficier des avantages offerts par les nouvelles technologies, les pays doivent aussi investir dans la mise en valeur du potentiel humain. L'un des principaux objectifs à atteindre devrait être l'obtention d'un niveau de "compétences TIC" de base.

De l'avis des participants, il n'est pas possible de réduire la fracture numérique si toutes les parties prenantes ne contribuent pas à cette entreprise. A ce sujet, les représentants de la société civile ont encouragé les gouvernements et les organisations internationales à renforcer la participation de la société civile dans les activités de suivi du Sommet, et à promouvoir l'inclusion des groupes ayant des besoins particuliers (personnes handicapées, par exemple). Les différents orateurs ont déclaré qu'il fallait faciliter l'élaboration de normes ouvertes afin de conserver le caractère inclusif de la société de l'information. Par ailleurs, dans le processus d'édification d'une société de l'information qui soit durable, l'accent doit être mis davantage sur les questions concernant les contenus.

Le rôle spécifique du secteur privé dans l'édification de la société de l'information a été mis en lumière. La forte dynamique de l'innovation que l'on observe dans le secteur des TIC procède du volume important des dépenses consacrées à la recherche et au développement. Le secteur privé s'efforce résolument d'offrir les moyens d'une connectivité abordable, d'une technologie peu onéreuse et d'applications appropriées. Pour le secteur privé, l'approche multipartenaire est importante. Une bonne coopération avec les gouvernements, ainsi qu'avec les entités de la société civile, aux différents niveaux de l'activité permettrait de parvenir aux objectifs de connectivité à l'horizon 2015. L'attention des participants a été appelée sur le fait que le secteur privé est très optimiste quant à la réduction de la fracture numérique. A l'échelle de la planète, la connexion d'un milliard de nouveaux utilisateurs de la téléphonie mobile devrait être assurée dès 2010.

Mais il a été souligné que, dans le processus de développement, l'accès des pays aux TIC ne devrait pas être mesuré simplement d'après l'utilisation de la technologie mais plutôt d'après la capacité à maîtriser cette technologie en produisant et en fabriquant des produits TIC, à lancer des programmes nationaux de recherche et de développement et à participer à la société de l'information en contribuant à l'offre mondiale - et non pas seulement à la demande mondiale - de ces produits. Le Livre bleu sur les politiques de télécommunication des pays de la région Amérique latine a été cité comme exemple à cet égard.

Les participants ont noté que les organisations internationales et les institutions de développement ont un rôle indispensable dans la réduction de la fracture numérique. Depuis quelques années, ces organisations et ces institutions, en menant une grande diversité de projets, ont accumulé une expérience importante qui sera précieuse pour la mise en oeuvre. Il a été souligné à cet égard que le rôle des organisations internationales et des institutions de développement dans l'élaboration de partenariats entre les multiples parties prenantes est de la plus haute importance pour l'avenir de la société de l'information. L'initiative "Connecter le monde" et l'ensemble des programmes propres à faciliter le dialogue entre les parties prenantes sont ici des plus précieux.

Participants:

Modérateur: M. Yoshinori IMAI, Executive Editor, NHK (Japan Broadcasting Corporation)

Secrétaire: M. Abdelkrim BOUSSAID, Union internationale des télécommunications

Chefs d'Etat ou de gouvernement et Ministres (par ordre alphabétique)

S. E. M. ALVAREZ HOTH, Sous-Secrétaire aux communications, Mexique

S. E. M. Absalom Themba DLAMINI, Premier Ministre, Swaziland

S. E. M. Ignacio GONZALES PLANAS, Ministre de l'information et des communications, Cuba

S. E. Mme Diallo HADJA AISSATOU BELLA, Ministre de l'information, Guinée (République de)

S. E. M. l'Ambassadeur Masood KHAN, Représentant permanent auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales établies à Genève, Pakistan

S. E. M. Sora-at KLINPARTOOM, Ministre des technologies de l'information et des communications, Thaïlande

S. E. M. Moritz LEUENBERGER, Vice-Président de la Confédération suisse

S. E. M. Mario Guillermo MORENO, Secrétaire aux communications, Argentine

S. E. M. Pakalitha MOSISILI MP, Premier Ministre, Lesotho

S. E. M. Phillip PAULWELL, Ministre du commerce, des sciences et de la technologie, Jamaïque

Organisations internationales (par ordre alphabétique)

M. Roberto BLOIS, Vice-Secrétaire général, Union internationale des télécommunications (UIT)

M. José Luis MACHINEA, Secrétaire exécutif, Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEALC)

M. José Antonio OCAMPO, Sous-Secrétaire général pour les affaires économiques et sociales, Organisation des Nations Unies

Mme Mervat M. TALLAWI, Secrétaire exécutive, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO)

Secteur privé (par ordre alphabétique)

M. Yvon LEROUX, Vice-Président, Cisco Systems

M. Veli SUNDBAECK, Executive Vice President, Nokia

Société civile (par ordre alphabétique)

M. Mohamed Elyes BEN MARZOUK, Président, Organisation tunisienne des jeunes médecins sans frontières

M. Monthian BUNTAN, President, Thailand Association of the Blind

Union mondiale des aveugles

Mme Tatiana ERSHOVA, Director general, The Institute of the Information Society

Global Knowledge Partnership

Mme Anriette ESTERHUYSEN, Executive Director, Association for Progressive Communications

ANNEXE 2C

Rapport sur le panel de haut niveau

SMSI - Panel de haut niveau: "Les TIC au service du développement"

Le panel de haut niveau du SMSI sur "Les TIC au service du développement" s'est réuni le 16 novembre 2005 à Tunis pendant le Sommet mondial sur la société de l'information. La réunion de ce Groupe avait été organisée selon des modalités dynamiques propres à faciliter un dialogue ouvert entre les participants et les membres du public. Le modérateur était M. Eli Noam, professeur à la Columbia University. Les éminents membres du panel étaient, par ordre alphabétique:

- S. E. M. Laurens-Jan BRINKHORST, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires économiques, Pays-Bas.
- M. Pape DIOUF, Président de la DAPSI (Diaspora africaine pour la société de l'information).
- S. E. M. Phillip PAULWELL, Ministre du commerce, des sciences et de la technologie de la Jamaïque.
- M. Noah SAMARA, Chief Executive Officer, WorldSpace.
- M. Yoshio UTSUMI, Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications.

Les participants ont rappelé que le Sommet mondial sur la société de l'information avait pour objet de susciter une prise de conscience de l'importance des TIC, et de contribuer à ce que les possibilités que les TIC offrent à tous soient exploitées au mieux. Parvenus à un accord politique sur la nécessité d'assurer l'expansion de la société de l'information, les Etats reconnaissent qu'il n'est pas possible d'obtenir un développement durable sans les TIC. Par ailleurs, les TIC sont des outils importants dans la lutte contre la pauvreté, qui est l'un des Objectifs du Millénaire pour le développement fixés à l'horizon 2015. Concentrée sur les mécanismes de mise en oeuvre, la phase de Tunis du SMSI ouvre de nouvelles perspectives d'expansion accélérée de la société de l'information.

Les participants et les membres du public ont rappelé qu'il fallait absolument poursuivre le dialogue mondial lancé entre les multiples parties prenantes dans le cadre du processus du SMSI. L'attention a été appelée sur le fait que l'engagement de la société civile et du secteur privé dans ce processus a été en l'occurrence l'un des principaux facteurs du succès de l'entreprise. La société civile et le secteur privé sont en mesure de susciter une prise de conscience et de cerner les besoins des populations du monde, tout en proposant les meilleures solutions. Nonobstant les nombreux problèmes qui se posent au jour le jour, il leur est possible d'établir des relations mutuelles et de définir des stratégies appropriées en fonction des divers objectifs de développement, notamment de l'ensemble des Objectifs du Millénaire pour le développement, en parfaite synergie avec les gouvernements.

Les participants ont insisté sur les problèmes que la fracture numérique pose à toutes les parties prenantes. Les approches adoptées pour réduire ce fossé du numérique sont très diverses, et dépendent des caractéristiques propres des pays. Le débat engagé sur la fracture numérique ne doit pas être limité aux questions d'accès. La progression des techniques et l'évolution du secteur des TIC imposent une approche plus large du problème de la fracture numérique. L'accès à l'information est important pour de nombreux pays en développement, et toutes les technologies TIC propres à rendre les communications possibles sont dès lors indispensables pour l'édification progressive de la société de l'information dans le monde. Les participants ont ajouté que tous les moyens de communication disponibles peuvent être utilisés pour réduire la fracture numérique.

Compte tenu de la demande significative de TIC dans les pays en développement, et du fait que les ressources financières de ces pays sont limitées, l'utilisation de matériels recyclés provenant du monde en développement pourrait offrir de nouveaux débouchés à ces pays. En s'efforçant de réduire la fracture numérique, les parties prenantes devraient également contribuer à la démocratisation de l'information, laquelle participera également au rétrécissement du fossé de la connaissance.

Un grand nombre de stratégies très diverses ont été conçues, puis mises en pratique, dans le souci de réduire la fracture numérique. Les participants et les membres du public, rappelant que les caractéristiques propres des pays en développement diffèrent de celles des économies développées, ont fait observer qu'il était difficile, pour les pays en développement, d'appliquer dans leur propre contexte les meilleures pratiques adoptées dans le monde développé. Par exemple, en raison de l'obstacle important que représente le problème de l'accessibilité pour les pays en développement dans la recherche d'une diffusion rapide des TIC, il serait peut-être plus judicieux, dans le cas de ces pays, de connecter les communautés pour réduire la fracture numérique. La mise en place de télécentres à l'échelle d'un pays tout entier offre la possibilité de disposer d'une nouvelle infrastructure TIC suffisamment durable, avec la coopération des gouvernements, des ONG locales et des entrepreneurs privés. Ce type de modèle est d'ailleurs actuellement appliqué dans plusieurs pays.

Le débat sur les autres moyens de remédier au problème de la fracture numérique a débouché sur une conclusion: les partenariats sont une composante essentielle du succès dans ce domaine. Toutes les parties prenantes doivent conjuguer leurs efforts pour accélérer la connexion des communautés. Ainsi, l'approche multipartenaire, l'une des caractéristiques les plus notables du processus du SMSI, devrait être systématiquement encouragée. Selon les premières estimations approximatives disponibles, il apparaît que le "coût marginal" de connexion aux services de télécommunication d'un milliard additionnel d'habitants de la planète ne dépasserait pas un pour cent du montant annuel des investissements déployés dans le monde. Ce chiffre montre bien le potentiel du secteur des TIC, et devrait inciter à former de nouveaux partenariats pouvant contribuer à la réduction de la fracture numérique. Les initiatives lancées pour susciter la création de partenariats entre de multiples parties prenantes telles que le programme "Connecter le monde" devraient être appréciées à leur juste valeur. L'élaboration de mécanismes de financement novateurs appelle par ailleurs un complément d'attention. Les pays en développement, en coopération avec de nouveaux partenaires, sont en mesure de définir des modèles d'activité économique efficaces, propres à stimuler les investissements privés. Le modèle de microfinancement de la Grameen Foundation a été donné comme exemple à cet égard. Les participants ont débattu de la valeur des nouvelles initiatives internationales du type du Fonds de solidarité numérique, relevant que ce Fonds, très important dans la réduction de la fracture numérique, appelle toujours une participation accrue.

La question de savoir combien d'années il faudra pour que le nombre d'utilisateurs des TIC ait augmenté d'environ un milliard est toujours posée. Les participants ont relevé que la réduction de la fracture numérique nécessitera de très importants programmes d'investissements, ainsi que la conjonction de diverses conditions propices. Il faut que les parties prenantes étudient de nouveaux moyens pour créer des éléments d'incitation additionnels afin de mobiliser les interlocuteurs appropriés, d'étendre les infrastructures et d'attirer de nouveaux utilisateurs des TIC. La démarche est particulièrement importante dans le cas des régions isolées, où les modèles d'activité économique traditionnels n'offrent pas de rendement élevé sur les investissements. Les technologies hertziennes sont synonymes de nouveaux débouchés pour une connectivité abordable; néanmoins, leur mise en place demande du temps et des ressources financières. Ces dernières années, de nombreux pays ont institué des fonds de financement du service universel pour faciliter le développement des infrastructures, mais l'élaboration de mécanismes de financement complémentaires est toujours souhaitable.

Les gouvernements ont un rôle extrêmement important à assurer comme concepteurs des cadres institutionnels. L'expansion des TIC est inéluctable, et il faut pour l'orienter des politiques détaillées établies d'après les plans nationaux de développement ainsi que des structures de réglementation propices. Avec la révolution technologique, il est capital de définir de nouvelles structures institutionnelles susceptibles de faciliter le développement des marchés aussi bien que la réalisation des objectifs de connectivité dans l'avenir proche. Tous les gouvernements ayant à prendre des décisions comparables, l'appui des organisations multilatérales existantes dans la concrétisation de ces objectifs a été jugé très important par les participants qui, plus particulièrement, ont relevé l'utilité des échanges de données sur les meilleures pratiques en la matière. L'exemple de l'Inde, qui a défini une stratégie de connexion des régions isolées, montre que la mise en place d'un environnement propice peut très souvent constituer une stratégie plus efficiente et plus efficace que la seule utilisation des mécanismes de financement traditionnels. Avec l'expansion des médias électroniques, le problème du multilinguisme retient de plus en plus l'attention du public au sens large. Se pose alors pour les décideurs comme pour les régulateurs un problème nouveau: définir de nouveaux mécanismes pour encourager la création de contenus en langues locales.

Les participants ont insisté sur le fait que les TIC offrent, aussi bien aux pays en développement qu'aux pays développés, de nombreux débouchés nouveaux. La mondialisation se précise, et les TIC interviennent dans cette évolution. Avec les TIC, les pays peuvent accéder à de nouveaux marchés. Pour de nombreuses entités, il est sensiblement plus facile de trouver des créneaux et d'internationaliser l'activité économique dans la fourniture de biens et de services.

Les participants ont relevé qu'avec les nouvelles possibilités d'accélération du développement offertes par les TIC, apparaissaient par ailleurs de nouveaux risques. Les problèmes de la cybersécurité, de la confidentialité et du spam, notamment, sont de plus en plus épineux et préoccupants pour toutes les parties prenantes. Une étroite collaboration des parties prenantes, et l'engagement des organisations internationales dans le cadre d'un débat mondial sur ces questions, devraient permettre de faire face aux nouvelles menaces.

Dans leurs conclusions, les participants ont insisté sur le rôle bien particulier du Sommet, principale réunion mondiale consacrée, en 2005, aux problèmes politiques, économiques et sociaux de l'heure. Reconnaisant l'immense valeur des TIC, les pays ont confirmé qu'ils étaient prêts à relever le défi de l'utilisation de ces technologies au service du développement.
